



## X2 – Démocraties Directes, à l'écoute des modèles...

Émission du 01/10/2024 sur DDs TV  
<https://democratiesdirectes.org/index.php/dds-tv>

Verbatim total transcrit par IA

[Intervenant 10] (0:00 - 0:40)

Vous savez, parfois on n'est pas préparé pour l'adversité. Quand ça se passe, on est parfois touché. On ne sait pas exactement comment le gérer quand ça arrive.

Parfois on ne sait pas ce qu'il faut faire quand l'adversité s'accroche. Et j'ai de l'advice pour tous. J'ai reçu ça de notre pianiste Joe Zabinou, qui a écrit ce morceau.

Et ça ressemble à ce que vous devez dire quand vous avez ce genre de problème. C'est appelé... Merci.

Merci. Merci.

[Intervenant 2] (0:52 - 2:20)

Du coup, je vais te faire une petite synthèse des 15 minutes écoulées puisqu'on a déjà pu échanger avec ceux qui étaient présents. On a Fanche Bordeaux, qui a d'ailleurs pris son autre compte, qui va présenter France Constituante en binôme avec Adrien. Adrien est, si j'ai bien compris, celui qui a créé l'association.

Et Fanche est celui qui va expliquer le modèle qui découle de l'application de l'association, si j'ai bien compris. Ensuite, on a AN Citoyenne qui n'est pas présent. Je lui ai envoyé un MP.

Mais je n'ai pas de réponse. Je ne sais pas si tu en as de ton côté. Je n'ai même pas lu mon message.

Peut-être a-t-il oublié ou peut-être a-t-il un empêchement. Et on avait Fred. Le revoilà.

Fred vient d'arriver. Que l'on va faire monter tout de suite. Et du coup, ce que je te propose, puisque AN Citoyenne n'est pas présent, je vais te laisser faire ton intro, le temps que ceux qui étaient présents, puisqu'il y avait une petite quinzaine de personnes, puissent revenir sur ce nouveau space.

Et puis ensuite, on commencera. Puis si AN Citoyenne arrive, il s'intégrera dans le planning. Mais ça permet d'éviter d'attendre un petit peu trop longtemps.

Parce que pour ceux qui sont là depuis le début, ça fait déjà quasiment 20 minutes. Je t'en prie Stéphane.

[Intervenant 1] (2:20 - 4:38)

Oui, d'accord, merci. Encore toutes nos excuses. Bon, donc, pour cette dernière, entre guillemets, émission de la Coupe des Modèles, on va encore appliquer la même règle que la semaine dernière.

À chaque fois, une présentation de 10 minutes, plus ou moins, des modèles par les invités de cette émission. On va essayer que l'émission n'arrive pas au-delà. Enfin, on ne se fait pas trop de déceptions, puisque la dernière fois, on a quand même fait un peu plus de trois heures.

En tant qu'intervenant, et présentateur de vos modèles à épingler, malgré les différentes difficultés, pour épingler dans la bulle, au moins vous pouvez épingler en haut. Si vous avez des ressources à nous partager, ou à nous montrer, pour étayer vos propos. Après, les règles sont assez classiques.

Aucune censure d'expression, bien entendu, dans le respect de la législation. On attend, de votre part, une opposition bienveillante, si jamais elle doit y être, une critique constructive et respectueuse. Et bien sûr, la divergence d'opinion est encouragée.

Alors, les temps de parole, on peut essayer de les respecter pour les intervenants. Après, on donnera la parole tout de suite dernière aux gens. Nous vous invitons aussi à vous munir d'un bloc-noc physique ou numérique, afin d'éventuellement préparer votre question.

Puisque, en théorie, si une citoyenne est là, et elle devait être là, puisque je l'ai eue ce matin, peut-être qu'elle a eu un empêchement. Il y aura quatre présentations, dont votre serviteur. Nous vous invitons à couper les micros lorsque vous ne parlez pas.

Et puis, on essaie de ne pas couper la parole aux intervenants. Bref, je n'ai pas trop d'inquiétude. Le premier spectre s'est bien passé.

On a évité les sujets non pas forcément d'actualité à l'aune de la démocratie directe. Mais si on pouvait éviter les sujets de sexualité, de santé, de religion, et même de vote, c'est plutôt appelé à rester dans la sphère privée, comme ce sont des sujets clivants. Ce n'est pas le propos de ces espèces, et bien entendu, comme d'habitude, on ne s'insulte pas et on essaie de respecter les droits de l'homme.

On va attaquer tout de suite par la présentation de France Constituante. La parole aux deux intervenants.

[Intervenant 7] (4:41 - 6:56)

Je vais laisser un moyen d'aller. Bonsoir, merci à toutes et à tous d'être présents, et merci particulièrement à Stéphane pour son initiative. Alors, France Constituante, comment est-ce

qu'on s'est créé ?

C'est tout simple, à peu près sur la période que j'ai utilisé sur les réseaux sociaux. J'avais vu une énième décision politique que je trouvais absolument aberrante, et dans les commentaires, à priori, il y avait beaucoup de gens qui s'insultaient, donc ils n'étaient également pas d'accord. Et donc, plutôt que de mettre un énième commentaire disant que c'est de la merde, pourquoi est-ce qu'ils font cette décision-là, etc., je me suis dit pourquoi est-ce qu'on n'organise pas le monde nous-mêmes finalement ?

Et dans la foulée, c'est créer un serveur Discord avec les personnes qui étaient intéressées pour organiser cette société entre citoyens, tout simplement. Et donc, ça s'est fait comme ça, on s'est monté dans un espèce de groupe de réflexion au départ, on parlait d'un peu de tout, d'agriculture, d'économie, d'éducation, c'est des discussions absolument passionnantes qui finissaient à 5-6h du matin, vous voyez le genre. Et dans la foulée, une fois qu'on a trouvé que c'était à nous, comment est-ce qu'on fait pour que ces solutions soient appliquées ?

Alors bon, la première idée qui vient évidemment, c'est de monter un parti politique, sauf que si on monte un parti politique, on n'a aucune garantie que derrière, il n'y ait pas un type du genre Macron qui s'amuse à tout détruire. Donc, il faut que ce soit un cran au-dessus, ou en tout cas que les risques soient prises parce qu'après tout, nous, on n'est que des citoyens, on n'a pas un statut particulier, on n'a pas à tout gagner. Nous, on estime que les solutions finiront tôt ou tard par advenir, pas forcément exactement dans la même forme que ce qu'on avait pensé, mais à peu près, donc les choses iront quand même mieux.

Et donc, on est devenu comme ça, une association dont l'objectif est une démocratie véritable. Je vais laisser la main à mon collègue pour vous parler un petit peu du manifeste de l'association. Merci à tous.

[Intervenant 4] (6:58 - 7:44)

Oui, alors le manifeste, il y a quelques temps après la création de cette association, donc nous avons fait, on avait eu la chance au tout début d'avoir un juriste qui nous a un petit peu aiguillés, qui nous a aidés un petit peu dans ce sens parce qu'il faut savoir une chose, c'est qu'aucun de nous n'est juriste pour l'instant. D'ailleurs, à ce sujet, nous recrutons. Si jamais vous avez des juristes qui voudraient s'engager, il n'y a pas de problème, ils sont les bienvenus.

C'est un peu par cœur, on sait ce qu'il y a dedans, on sait comment prendre la chose. Alors, le manifeste, vous le trouvez, je pense qu'il a dû être mis en lien, je pense Stéphane, vous l'avez mis en lien, je pense, non ?

[Intervenant 2] (7:45 - 7:52)

Alors non, on ne peut pas, petit souci technique toujours, on n'a pas la bulle, donc c'est pour ça que si vous avez un manifeste, si vous avez un lien à quoi que ce soit, il faut l'épingler.

[Intervenant 4] (7:53 - 19:34)

D'accord, alors je vais demander à un site internet sur lequel ce manifeste se trouve. Tout ce que vous pouvez partager, épinglez-le. D'accord, il n'y a pas de souci.

Alors, ce manifeste, d'aucuns vont dire qu'il est un peu long, il y a beaucoup de choses dedans, il tient sur au moins 3-4 pages, mais néanmoins, ces choses-là sont très importantes. Pourquoi ? Évidemment, la première chose qu'on a pensée, évidemment, pour nous, le principe d'installer une nouvelle constitution, je prends le terme révolution au sens général du thème, c'est-à-dire pas au sens on prend les fusils, on casse tout, ce n'est pas du tout ça pour nous, une révolution,

c'est on change le système.

Ce changement peut être fait de manière tout ce qu'il y a de plus légale, de manière de tout ce qui est plus pacifique, ou au contraire, de manière complètement violente, de manière totalement illégale, etc., etc. Donc, en fait, nous avons mis dans ce manifeste, en fait, une révolution pacifique, illégale. Néanmoins, soyons clairs, nous sommes jusqu'au bouddhiste, c'est-à-dire qu'on pense que ça ne va peut-être pas fonctionner, mais néanmoins, on considère qu'il faut d'abord commencer par utiliser les solutions légales avant d'utiliser les solutions illégales.

Alors, pourquoi d'abord changer la constitution ? C'est très simple. Actuellement, nous organisons justement quelques textes de la constitution de la Quatrième République et force est constaté, nous en sommes à la deuxième séance actuellement, et force est constaté que, dès la première séance, on a tous pu voir qu'en fait, la constitution actuelle n'est ni plus ni moins que la constitution d'une dictature et non pas d'une démocratie.

Voilà, vous avez un pouvoir, je pense que là, je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails, tout le monde ici doit être plus ou moins convaincu. Bon, nous avons un pouvoir qui est complètement monopolitique qui change le gouvernement quand il veut, voilà, et puis vous en avez la preuve par A plus B, puisque actuellement, on le voit bien aux dernières élections, on s'aperçoit que c'est celui qui perd qui a gagné. Quelque part, ça laisse un peu rêveur.

Alors, le manifeste. Le manifeste, il est constitué dedans d'un certain nombre de points. Du point 1 au point 17, ce sont donc tous les textes de loi qui permettent de se référer à l'illégalité, et pourquoi est-elle illégale ?

Eh bien, tout simplement parce que les droits de l'homme précisent que normalement, les pouvoirs doivent être séparés. Article 14 des droits de l'homme, si je m'amuse, je crois que c'est l'article 14, je n'ai pas le texte sous les yeux, mais bon, il me semble que c'est ça. Voilà, l'article 14 précise que les pouvoirs doivent être séparés, or, tel n'est pas du tout le cas en France.

En France, les pouvoirs ne sont absolument pas séparés. Bien mieux, même, les pouvoirs, ils sont carrément inexistantes. On parle d'autorité à la place.

En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, puisque le titre même qui concerne, dans la Constitution, le titre même qui concerne la justice, s'appelle « de l'autorité judiciaire ». Donc déjà, vous voyez, ce qui est absolument nonsense, parce que quand on regarde les textes définis, dans les points de, oui, c'est ça, le point 2 de notre manifeste, qui cite Jean-Jacques Rousseau, qui précise bien que dans une démocratie, les pouvoirs doivent être séparés. C'est législatif, exécutif et judiciaire, et il doit y avoir une séparation stricte entre les trois pouvoirs.

Or, tel n'est pas du tout le cas en France. Mais ça, je pense que maintenant, tout le monde est convaincu de ça. Après, vous avez toute la législation, statut de la Cour internationale de l'Organisation des Nations Unies, la charte de l'Organisation des Nations Unies, la jurisprudence du procès de Nuremberg, alors ça c'est par rapport évidemment au vaccin, le procès de Nuremberg, la fameuse convention d'Oviedo, qui normalement interdit de se servir de la population comme essai pour des médicaments, chose qui a été faite concernant les vaccins, il faut dire les choses comme elles sont. Je précise que je suis ici le milieu de médecins, mon père était médecin, donc je peux vous dire que pour faire un vaccin, il faut aux alentours de 10 ans, et non pas 6 mois.

Ensuite, le traité de Londres en 1949, le conseil de l'Europe, très important, parce que le conseil

de l'Europe antérieure justement la charte de l'Organisation des Nations Unies, donc logiquement, à partir du moment où c'est antérieur, ils doivent se plier, et ce n'est pas le cas. Toutes les conventions, tous les traités, la convention de Vienne sur le droit des traités, alors ça c'est très intéressant justement, comme principal juge en matière d'illégalité du droit international. Et notamment, il y a une fameuse commission du droit international sur responsabilité de l'État pour faits internationalement illicites du 9 août 2001, donc ça c'est la partie légale.

On a mis tous ces textes-là dans le manifeste, en référence par rapport à une possibilité légale je veux dire, de révolution. Alors évidemment, la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, oui parce que là aussi c'est important, les dispositions des articles X et XI de la convention de sauvegarde des droits de l'homme, liberté fondamentale, etc. À partir du point 18, là c'est le constat de la charte des droits fondamentaux, l'éveil des consciences des étudiants, parce que oui effectivement il y a un éveil, la preuve, nous existons, quand je dis nous existons, c'est-à-dire vous tous là, vous êtes tous en train de travailler sur un projet de constitution, démocratie directe nous en a présenté une, Daniel nous a présenté, ici présent également, nous en présentez une, Leric en a présenté une également, donc voilà, il y en a d'ailleurs dans d'autres pays, parce qu'il faut savoir que ce qui se passe en France actuellement, on le retrouve également dans d'autres pays, d'ailleurs j'ai l'impression qu'en fait si on voit une accélération effectivement de l'actualité actuellement, c'est peut-être à cause de ça justement.

Alors, constatant qu'en France les valeurs inaliénables et immuables de liberté, égalité, fraternité, substance essentiellement fondatrice et fondamentale de l'humanisme et de la nation frontale sont vidées de leur sens, il y a la soumission de l'État français à divers lobbying, ça aussi, je pense que là tout le monde est d'accord, rappelons que, voilà, alors là par contre une petite subtilité, rappelons que dans l'esprit, j'ai moi-même rajouté ce passage, dans l'esprit des rédacteurs de la Constitution de la Vème République, pourquoi, parce que le terme nation pour nous n'est justement pas pris dans le bon sens, il faut savoir que les premiers et constituants n'étaient pas justement des juristes et donc il y a d'autres termes comme ça qui ont été confondus, ce qui explique d'ailleurs une petite observation qu'avait faite un intervenant, je ne sais plus qui, lors de la première séance, qui avait noté qu'il y avait des contradictions dans la Constitution, et puis pas que dans l'islam, dans les textes de loi également, vous en avez l'explication, c'est qu'en fait, il y a des mots qui ont plusieurs sens ou tel autre dans le mot, ça change du tout au tout, par exemple, je vais vous donner un exemple, le mot peuple, il y a cinq définitions du mot peuple dans le dictionnaire, alors si l'on comprend un sens ou un autre, vous voyez, ça change tout, voilà, alors donc rappelons encore et toujours l'esprit des rédacteurs de la Constitution, l'État n'est que l'instrument de gestion de la nation, alors, je ne sais pas si vous avez vu, c'est la devise de la France, liberté, égalité, fraternité, nous on rabochoute le mot justice, parce que justement, cette question de justice pour nous est très, très importante, ce qui manque en France, je l'ai déjà signalé au début d'intervention, c'est le pouvoir justement, vraiment, ce qu'on appelle un pouvoir, un pouvoir juridique, un pouvoir judiciaire et un pouvoir judiciaire qui ne soit pas à la solde du gouvernement, comme c'est le cas à l'actuel, pour nous, le pouvoir judiciaire est très important qu'il appartienne au peuple, alors je ne vais pas continuer, j'ai entendu la petite sonnerie, je suppose que ça veut dire que j'ai dépassé les dix minutes, alors je vais essayer d'aller un petit peu plus vite. Voilà, et je vais donc sauter directement au modèle de constitution qu'on souhaite amener. Ce modèle possède donc une définition claire et précise des termes nation, état-nation, peuple, état et gouvernement, une appartenance de la constitution à la nation et seulement à celle-ci, alors la nation étant pris dans le sens, pour nous, la nation, c'est l'ensemble des citoyens français, c'est ceux qui possèdent une carte d'identité française.

Voilà, la définition des trois grands pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, et séparation de ces dernières. Pour nous, c'est très important, une absence de monolithisme étatique, c'est pour nous, un président qui commande, ce n'est pas normal, le président, c'est celui qui tient la cloche dans les réunions et qui donne le droit de parler, c'est tout. Une protection constitutionnelle des contre-pouvoirs, entre autres des médias, les médias qui doivent être outragés, surveillance totale du gouvernement par le peuple et une adaptivité constante de la constitution aux situations présentes par le biais du referendum.

Il faut savoir, oui, effectivement, il est fortement question dans notre constitution d'introduire le RIC dedans. Alors attention, il y en a certains qui parlent du RIC, enfin le RIC, je ne sais plus comment on appelle ça, le RIC qui permet d'éjecter quelqu'un, nous on est contre, pour la simple et bonne raison que c'est que nous estimons qu'il fait double emploi avec le fait que le peuple a la pleine possession du pouvoir judiciaire. Voilà, le peuple a la pleine possession du pouvoir judiciaire et donc il peut se permettre de géger les EU.

Bien entendu, il faudra supprimer la notion d'immunité parlementaire, bien entendu. Voilà, et en plus, cette constitution devra également proposer une solution pour résoudre les problèmes du monde actuel, lesquels ne sont que les conséquences de la primauté des valeurs économiques et les valeurs humanistes. Voilà, je terminerai donc justement sur ce point.

Nous avons déjà rédigé quelque chose concernant, j'ai noté qu'il y avait un intervenant la fois dernière qui avait parlé de mettre absolument dans un modèle de constitution les paramètres concernant la monnaie. Nous avons déjà rédigé quelque chose à ce sujet. Oui, pour nous, le problème de la monnaie est effectivement très important, parce que tout le problème à l'heure actuelle, le problème des dettes, du fait que notre constitution devient progressivement un peu un modèle de dictature, il vient précisément justement de ce problème de monnaie.

Voilà, j'ai écrit un petit truc dessus, je le mettrai en lien. Voilà, j'ai terminé.

[Intervenant 2] (19:36 - 20:15)

Merci Francheur. Bon, donc présentation, j'ai bien compris qu'elle était complexe et qu'il demandait du temps, qui a un petit peu débordé, mais comme on a pour l'instant un intervenant en moins, on peut se le permettre. Mais sachez une chose, le but de votre présentation, et là Stéphane me contredira si je me trompe, mais le but de la présentation c'est vraiment de présenter le modèle qui est le vôtre dans la stratégie démocratie directe de la façon la plus concise possible pour ouvrir le débat, le questionnement qui vous permettra ensuite d'aller en profondeur.

C'est déjà très intéressant et je pense que nous aurons, moi et bien d'autres, plein de questions qui vous permettront à toi et à Adrien d'approfondir encore ce que vous nous avez présenté. A N Citoyenne, Stéphane, tu as rajouté peut-être ?

[Intervenant 1] (20:15 - 21:13)

Non, juste quelque chose concernant le temps et la durée. Comme vous avez peut-être pu le voir, on a posté le programme d'octobre. À partir des prochaines éditions, on va avoir un seul invité qui va pouvoir permettre à cet invité de discuter tranquillement et d'exposer à la fois son constat, mais surtout ses propositions et la manière avec laquelle il envisage de pouvoir porter une démocratie directe au niveau du pouvoir.

Je tiens à rassurer Fange Bordeaux, qui ne s'est pas vu dans la programmation d'octobre, puisqu'elle est déjà bouclée, mais les invités d'aujourd'hui auront la possibilité, dès le mois de novembre, dans les éditions suivantes, d'avoir leur espace dédié, où tout le monde pourra à la

fois écouter avec avidité leurs propositions et éventuellement rebondir. Donc nous avons tout le temps et la durée. On va peut-être passer à l'intervenant suivant.

[Intervenant 2] (21:14 - 21:34)

Oui, c'est à Fred pour Rick et Frexit. Je me suis permis de mettre la petite cloche quand ça déborde un petit peu, et puis si vraiment c'est trop trop long, je pense que là il n'y a que Fred, puisqu'elle n'est pas là, et après ce sera Stéphane. Sinon on coupe directement les micros et on met un peu plus.

[Intervenant 13] (21:35 - 21:37)

On n'est pas allé plus loin.

[Intervenant 3] (21:43 - 25:19)

Avant de commencer, je voulais remercier d'abord Stéphane Berner et Débilocratie pour l'organisation de ce space. C'est toujours intéressant de pouvoir présenter les idées. Merci à vous, merci à l'organisation.

Ça fait du bien. Je vais présenter une introduction, un avant-propos. Pourquoi on défend la redevance audiovisuelle citoyenne et après les mesures ?

Qu'est-ce que c'est concrètement ? Donc à l'introduction, je vais vous présenter une idée très simple et à la fois radicale et révolutionnaire. La redevance citoyenne, la redevance audiovisuelle citoyenne, et on emploie aussi dans notre association l'échec, la redevance d'initiatives citoyennes, donc les CRIC.

ARAC, la RC et les CRIC, c'est un peu la même chose. Il faut s'imaginer un monde où nous, citoyens, avons le pouvoir d'allouer directement notre devance aux médias de nos choix. Un monde où l'indépendance et le pluralisme des médias ne seraient plus des rêves lointains mais une réalité palpable, vivant et entre nos mains.

Oui, l'opinion des citoyens doit être honnêtement et complètement éclairée, toujours et en toutes circonstances. Pour cela, il est temps de remettre le pouvoir médiatique là où il doit être, c'est-à-dire dans les mains des citoyens. A l'école, on apprend que la démocratie repose sur la séparation des pouvoirs des trois législatifs, l'exécutif et le judiciaire.

Mais il existe un quatrième pouvoir qui a un pouvoir immense, qui influe massivement les trois autres, c'est le pouvoir médiatique. C'est là que tout bascule. Les médias façonnent le consentement, ils modèlent l'opinion publique, parfois même à notre insu, c'est ce qu'on appelle la fabrication du consentement, un processus qui nous pousse à croire que nous pensons librement, alors que souvent nos opinions sont le reflet de ce que les médias veulent que nous pensions.

C'est ce qu'on appelle, nous, un vote par procuration. Dernier exemple en date, dans une démocratie proche et assez aboutie qu'est la Suisse, à côté de nous, il y a eu un référendum le 28 novembre 2021, qui portait sur le pass sanitaire. Ce jour-là, un oui massif a remporté le suffrage à 62%, avec une participation au record de 65%, bien au-dessus de la moyenne habituelle, comme on pouvait le dire dans la presse.

Donc là, c'est la preuve que l'opinion publique est un facteur déterminant dans l'issue des grandes décisions, et qu'une idée, aussi pertinente soit-elle, ne peut pas triompher si elle en décage avec cette opinion. Alors, pourquoi ? Pourquoi cette redevance aux jeux visuels citoyennes, avec l'échec de redevance ?

Le journalisme, ce métier autrefois si noble et respecté, est aujourd'hui devenu l'un des métiers les plus détestés de France. Pourquoi ? Parce que les Français ne sont pas dupes, ils ont de l'oeil pour distinguer ce qu'il y a de la distraction, de la propagande, et de la véritable information.

Beaucoup de journalistes se comportent en véritables chiens de garde, pour reprendre l'expression de Serge Halimi, du monde diplôme. Ils se contentent de réciter des récits convenus, de reprendre des narratifs, et suivant la lettre et les tabous imposés. Donc, bien sûr, il y a toujours des insultes qui vont avec.

Vous parlez de TVA social, vous êtes catalogue et libéral. Vous mentionnez le tirage au sort, vous êtes un uluberlu schwartzien, on va dire. Vous osez questionner la guerre en Ukraine ou en Gaza, vous êtes forcément immédiatement détecté de propotine ou d'antifémite.

Et si, par ailleurs, vous vous interrogez sur le Covid et les mesures soi-disant anti-Covid, forcément, vous êtes un complotiste. Encore pire, le pouvoir de la presse, c'est qu'effectivement, on peut assister à des scènes de caractère assassination, en règle, donc des personnalités publiques, des experts, des scientifiques. On peut, par exemple, parler du professeur Raoul.

Ils sont littéralement lâchés dans l'espace médiatique, sans même la possibilité de se défendre. Et c'est la difficulté qui peut avoir un débat. Le problème, c'est que c'est toujours à sens unique et on n'a jamais le droit de réponse.

Donc c'est un jeu de massacre où le droit de réponse est inexistant, où les médias ne rendent jamais compte, ni à leur lecteur, ni au peuple, mais uniquement à leur donneur d'ordre.

[Intervenant 2] (25:20 - 25:25)

Excuse-moi, il y a eu juste une petite coupure, et donc si tu pouvais reprendre ta phrase au début, parce qu'on n'a pas entendu le début, en tout cas.

[Intervenant 3] (25:26 - 25:27)

La phrase, tu disais laquelle, pardon ?

[Intervenant 2] (25:27 - 25:32)

La dernière que tu viens de faire, il y a eu une petite coupure de 15 secondes, et donc si tu peux reprendre ta dernière phrase.

[Intervenant 3] (25:32 - 33:05)

C'est un jeu de massacre où le droit de réponse est inexistant, où les médias ne rendent jamais de compte, ni à leur lecteur, ni au peuple. En fait, ils ne rendent compte uniquement à leur donneur d'ordre. Donc aujourd'hui, il y a deux types de médias.

Il y a les médias publics, qui sont aux ordres de l'Elysée, tandis que les médias privés sont sous la coupe de seulement 9 milliardaires. Donc comment peut-on prétendre à une arme indépendante quand tout est contrôlé par une poignée d'ultra-riches ? Comment expliquer que ces milliardaires assez riches sont assez riches pour acheter des médias, et sont en même temps assez pauvres pour bénéficier de subventions publiques ?

Une absurdité qui étouffe les intérêts, étouffe le pluralisme, étouffe notre démocratie. Juste pour rappeler les quelques lignes par rapport à ces subventions publiques, on parle d'environ

7 milliards. À l'époque, quand il y avait la redevance, le budget de la redevance était à peu près 4 milliards d'euros.

Il y avait les aides à la presse aux médias, c'était 1 milliard d'euros. Il y avait les aides sectorielles, du secteur audiovisuel et de production, qui étaient de 2 milliards. Donc on peut dire que le contribuable français dépense 7 milliards pour ne pas avoir de pluralisme.

Nous, dans notre modèle de chèque redevance, on se base uniquement sur les 4 milliards. Au passage, on pourrait faire 3 milliards d'économies. Le comment ?

En rentrant dans le sujet, il me reste à peu près 4-5 minutes. Le comment ? Pourquoi reprendre le contrôle, c'est ce qu'on a dit, de ce quatrième pouvoir qui factionne nos sociétés, notre avenir et notre destin collectif ?

Il est temps de revenir à l'essentiel, de briser les chaînes qui entravent l'information, de rendre aux citoyens leur droit fondamental, celui de décider qui forme et comment. Voici les mesures concrètes qui vont permettre de nous libérer de ce cartel de blanchiment de l'information. Première mesure, c'est séparer les médias d'information et des médias commerciaux.

C'est la première mesure. Imaginez une société où informer serait un acte de service public, une responsabilité civile et morale, et non un simple business. Aujourd'hui, les médias commerciaux, obsédés par la monétisation de votre attention, vendent chaque seconde de votre temps à des annonceurs qui veulent vous influencer.

Pire encore, ils déguisent cette publicité sous forme de nouvelles et d'analyses. Nous devons séparer strictement les médias qui vous informent de ceux qui vous divertissent. La propagande, qu'elle soit politique ou commerciale, ne doit plus avoir sa place dans nos espaces d'information.

Informé n'est pas vendre. Vendre du temps de cerveau disponible, ce n'est pas informer. Informer, c'est éclairer.

C'est par là que ça commence. On sépare les médias de divertissement des médias d'information. Les médias de divertissement auront des présentateurs, des influenceurs, mais il faut que le nombre de journalistes soit déposé.

Un peu comme un boulanger, le nom est déposé et quelqu'un qui réchauffe son pain ne peut pas s'appeler boulanger. Le journaliste, il faudra réserver ça uniquement aux médias d'information. Après, suppression des aides publiques pour les médias.

À partir de maintenant, un média doit vivre de ses électeurs ou ne pas vivre du tout. Comme toute entreprise, un média déficitaire doit faire face à la faillite s'il ne parvient pas à convaincre son public. Les milliardaires qui rachètent des journaux pour s'offrir des réseaux d'influence ne pourront plus compter sur l'argent des comptes pour maintenir en vie leurs entreprises déficitaires.

Si un média est incapable de survivre sur le marché, c'est qu'il n'apporte pas suffisamment de valeur à ses électeurs. Tout simplement, ils peuvent faire faillite. Dans un premier temps, on sépare les médias d'information des médias commerciaux de divertissement.

Dans un deuxième temps, on supprime toutes les aides publiques. Troisième mesure, on met en place un code de déontologie inspiré de la Charte de Munich afin de redonner l'honneur au

journalisme. L'idée, c'est quoi ?

C'est de mettre un code de déontologie qui est inspiré de la Charte de Munich pour réhabiliter le journalisme. Ce code imposera la véracité absolue de l'information. Chaque fait devrait être sourcé, prouvé et vérifié.

Une indépendance totale des journalistes vis-à-vis des intérêts politiques et financiers. La transparence sans faille des méthodes de travail, des sources de financement et des liens d'intérêt. Parce qu'un journaliste est un garde-fou de la démocratie et son rôle est de défendre la vérité coûte que coûte même si cela gêne les puissants.

Un retour à la rigueur et à l'intégrité et au respect de la vérité que cette charte doit apporter. Là, c'est notre dispositif. C'est vraiment le cœur nucléaire.

C'est les chèques redevances d'initiatives citoyennes. Donc là, c'est donner le pouvoir à ceux qui méritent de vous informer. Le principe est simple.

Chaque citoyen recevra des chèques redevances d'initiatives citoyennes. Tout à l'heure, je parlais des 4 milliards d'euros. Si on parlait du montant de la redevance avant, c'était 139 euros par foyer fiscal.

Aujourd'hui, on pourrait dire que chaque foyer fiscal reçoit 3 chèques de 46 euros. Chaque chèque permettra aux citoyens d'allouer leur fonds aux médias de leur choix. Vous choisissez qui mérite d'être financé.

Vous vous encouragez les médias qui vous informent correctement. Vous aurez le pouvoir de choisir qui reçoit votre soutien. 3 chèques, 3 décisions.

Vous devenez acteur de l'information. Il faut imaginer ça un peu comme une sorte de Patreon ou de liti national qui serait obligatoire, entièrement géré par les citoyens. Sur les 4 milliards d'euros, mais pourquoi pas 7, aujourd'hui captés par des aides publiques, ils iront directement entre vos mains et vous déciderez comment les redistribuer.

Comment ça fonctionne ? C'est très simple. Quand vous déclarez les impôts aujourd'hui sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), vous aurez 3 cases à remplir avec les numéros d'identification des médias auxquels vous souhaitez allouer vos chèques. Une manière simple et efficace de reprendre le pouvoir sur l'information que vous consommez. Vous tenez entre la clé pour une information indépendante. Après, il faudrait bien sûr définir qui a le droit de toucher ces chèques.

C'est ce qu'on dit, les conditions. Est-ce que le média est cri-canon ? Bien sûr, tout le monde ne pourra pas recevoir des chèques hors de vente.

Seuls les médias d'information exigent les médias de divertissement répondant à des critères stricts comme par exemple transparence sur les propriétaires, transparence sur les annonceurs, le poids des annonceurs, le fondement d'un montant des annonceurs qu'il faudrait décider. Seuls les médias qui recevraient ces critères pourraient être cri-cables, c'est-à-dire recevoir des chèques. En même temps, il faudrait aussi se prémunir de...

Il faudrait protéger ces médias pour empêcher que l'État, demain, puisse de façon arbitraire enlever le numéro de cric. Enfin, comment dirais-je ? Il faudrait aussi réfléchir à une mesure constitutionnelle, à un dispositif législatif pour protéger les médias cri-cables de tous les lieux de l'État, de les disqualifier pour des raisons politiques.

Et après, on se pose la question aussi sur la sixième mesure, des mesures d'accompagnement complémentaires. Effectivement, pour que ces médias cri-cables soient irréprochables, on pourrait réfléchir à des mesures d'accompagnement qui renforceraient la transparence et la responsabilité des journalistes. Par exemple, une page de droit de réponse accessible à tous pour que chacun puisse réagir publiquement à une information le concernant.

Une page de condamnation qui afficherait les sanctions judiciaires refusées par les médias, avec un historique, pourquoi pas sur les trois dernières années. Chaque média devrait publier annuellement ses annonceurs et préciser le poids de ses annonceurs. Et enfin, pour les chaînes de télévision, pour les médias audiovisuels, des canaux TNT ou des boxes Internet pourraient être attribués aux médias cri-cables en fonction du nombre de crics reçus, par exemple.

Ces mesures garantiront que chaque média cri-cable soit responsable devant le peuple, qu'il rentre des comptes et qu'il soit transparent à chaque instant. En conclusion, si nous laissons les maîtres de l'information donner nos pensées, alors nous continuerons à recevoir leurs procurations lors des élections et des votes. Avec ces mesures, nous pourrions redonner au peuple le contrôle du quatrième pouvoir et garantir une information libre, plurielle et indépendante au service de la démocratie et non des intérêts particuliers.

C'est au peuple de contrôler les médias et si on ne fait pas cela, nous resterons bien sûr en dehors de la démocratie. J'en ai fini. Je vous remercie.

[Intervenant 2] (33:05 - 33:36)

Merci beaucoup Fred pour ta présentation. C'était à la fois très intéressant, concise et en même temps détaillé. Magnifique.

Personnellement, tout comme pour Franche et Adrien, j'aurais des questions, mais j'invite tous ceux qui ont pu t'écouter à bien peaufiner leurs petites notes pour pouvoir te poser des questions qui pourraient leur venir par la suite puisque après toi, on va écouter Stéphane qui va lui nous présenter son modèle citoyenne-démocratie. Après, qu'il ait peut-être des choses à dire sur ton intervention.

[Intervenant 1] (33:38 - 33:45)

Pas grand-chose, si ce n'est que c'était parfait. Oui, je vous entends, vous m'entendez ? Ne me dites pas que vous avez perdu Stéphane.

[Intervenant 3] (33:46 - 33:46)

On t'entend, on t'entend.

[Intervenant 2] (33:47 - 33:49)

Ah, alors c'est peut-être moi qui ai un souci là du coup.

[Intervenant 1] (33:49 - 46:27)

C'est possible. Décidément, ce soir c'est compliqué. C'est compliqué.

Après, bonne intervention, merci. Ça me donne envie de pouvoir en débattre. J'ai essayé de joindre Anne Citoyenne.

Visiblement, cette personne ne viendra pas. Du moins, si elle vient, elle aura sa place après mon intervention. Malheureusement, ça aurait été très intéressant de la voir.

Fred, aurais-tu s'il te plaît quelque chose à poster et à épingler afin qu'il y ait une petite référence comme a fait France Constituante ? Il suffit simplement que tu postes sur ta page et sur la petite flèche en haut, en cliquant, il y aura marqué « Partager dans l'espace » et on pourra peut-être avoir une référence sur laquelle tu voudrais éventuellement t'appuyer. Ça pourrait être très intéressant.

De la même manière que je vais poster un extrait de mon modèle qui permettra que vous puissiez le voir. Mais je pense que vous avez peut-être dû à plusieurs reprises avoir l'occasion de le regarder. Je voulais juste commencer par me présenter même si cela n'a pas grande importance puisque nous sommes tous ici des citoyens et c'est pour cela que nous avons pour la plupart d'entre nous fait le même constat et de ces constats nous avons pris peut-être des chemins différents qui nous permettent éventuellement d'aller vers une évolution ou du moins d'un monde en évolution.

Qui je suis ? Parce qu'il faut à un moment donné savoir d'où on vient pour savoir où on va. Moi je suis post-monétaire.

Ce n'est pas le propos d'aujourd'hui. Je réfléchis depuis une quinzaine d'années sur un monde et une civilisation sans argent, sur une transition systémique et une approche holistique qui nous permettrait de sortir du système monétaire. Ça peut paraître farfelu ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui mais je tenais à citer mes origines.

Je suis aussi co-fondateur et membre du conseil d'administration de l'ONG qui vient de se créer qui s'appelle ONG CSA, civilisation sans argent. Dans lequel on retrouve de nombreux post-monétaires, des écrivains contemporains comme Jean-François Petitjeandre. On y retrouve des sympathisants d'un groupement qui s'appelle MoSICA, une association qui réfléchit aussi et dirigée par Jean-Philippe Hubert.

Cette association réfléchit à un mode de gouvernance, une façon de pouvoir accéder à la monétarisme. Nous avons aussi dans notre petite sphère des gens comme Marc Chinal qui depuis plus de deux décennies écrit des livres à une maison de décision. Et nous avons quelques auteurs comme Sébastien Auger ou Yanni Winek.

Si vous êtes intéressés vous pourrez trouver dans mes files infographies présentant la galaxie des post-monétaires contemporains. Bref, ce n'est pas trop le propos d'aujourd'hui mais c'était important que vous le sachiez puisque cela m'oblige à avoir peut-être un regard un petit peu différent sur le conseil que nous faisons tous. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui ce que je vous présente, la question n'est pas de savoir si c'est pourquoi mais comment.

Dans le cadre de transition, j'avais présenté ce programme à deux fois au présidentiel qui a beaucoup évolué puisqu'en toute humilité je cherche, je trouve parfois et pas souvent et je pense que l'évolution de notre société nous oblige à certains moments à continuer et à chercher en permanence et à se remettre en question et à ne pas forcément essayer de trouver un consensus pour des prises de décisions. Pourquoi cette démarche ? Simplement parce que je pense que nous sommes tous citoyens même si nous l'ignorons y compris nos représentants qui pour certains sont renis et pour qui nous avons en règle générale peu de respect au regard de ce qui se passe depuis tant de temps et depuis qu'il y a eu un braquage de la monnaie et que nous avons été incapables de faire des budgets annuels sans avoir réussi à l'équilibre et toujours en déficit. Je prône une démocratie citoyenne directe totale à savoir qu'on se passe complètement des représentants, cela peut paraître un petit peu jusqu'aboutiste, c'est pas la politique de la Terre Bruno, je pense que ça fait partie de

l'évolution dans laquelle notre démocratie, si tant est qu'elle n'a jamais existé, doit aller et qu'il est enfin temps que nous soyons des citoyens matures.

Vous retrouvez dans mes propos les propos et le travail d'Étienne Chouard, de Jacques Testard, de Pierre Rabhi, de M. Alain Bourguignon, bref, je suis le léger, la réflexion est le résultat de beaucoup de rencontres, que ce soit réel ou que ce soit virtuel, beaucoup de lectures. Pour moi, ça passe par la fin de la représentativité et que chaque personne qui doit, à un moment donné, prendre des décisions en tant que citoyen doit être un bénévole, non rémunéré.

Alors, défrayer, certes, au réel, parce que ça prend du temps effectivement, les assemblées citoyennes et la façon dont on veut que cela fonctionne prend du temps, ça doit être à un moment donné chronophage, au détriment peut-être d'une vie de famille ou d'une vie professionnelle et on va peut-être l'investissement personnel au sein d'une société qu'on estime peut-être meilleure. Donc, je ne vais pas aujourd'hui, ni d'ailleurs dans un futur assez proche vous faire des propositions concrètes, puisque je m'attache plus aux contenants que aux contenus, puisque dans une démocratie directe, ce seront les citoyens qui décideront. Donc, je propose un modèle de démocratie qui a un contenant et c'est à nous, dans l'avenir proche, si tant est que l'on puisse éventuellement y arriver, que nous déciderons ensemble par des débats divergents et par de l'information éclairée, pour pouvoir décider éventuellement de notre avenir.

Sur la petite infographie que je vous invite éventuellement à regarder pendant que je vous parle, on y voit qu'effectivement le citoyen est au cœur de tout et qu'on y change même la devise. J'ai volontairement voulu appliquer une forme de schéma presque un copier-coller de nos institutions actuelles, afin que les gens ne soient pas trop perdus. Je pense qu'à terme cela risque d'évoluer, mais je fais une approche solistique et systémique et donc on a une approche constitutionnelle, on a aussi l'approche législative, les intervenants précédents nous ont bien montré que c'était pour tout le monde quelque chose de très important, le constitutionnel et le législatif, mais j'essaie aussi de réfléchir sur l'exécutif, le judiciaire, le médiatique, en écho à ce que Fred vient de dire, et aussi une réflexion à l'international. Pour essayer de compléter un petit peu le propos et de pas du tout rentrer aujourd'hui dans le détail, je voudrais quand même juste parler des trois façons et des trois institutions, non ce ne sont pas des institutions, ce seraient peut-être des formes d'organismes que l'on retrouve à tous les niveaux.

Quand je dis tous les niveaux, je ne veux en parler que de deux en fin de compte, puisque tous les failles administratives sont supprimées et qu'on travaille juste au niveau communal et au niveau national. Vous avez des assemblées directes, l'Assemblée citoyenne nationale, qui est là, bien entendu, pour s'occuper du législatif, mais aussi superviser l'exécutif. On a tout un pôle d'assemblées citoyennes constituantes où on rattache le droit constitutionnel.

On a des assemblées citoyennes des médias, alors j'ai une autre approche que celle de Fred, mais qui va effectivement un petit peu dans le même sens. Et puis on a des assemblées citoyennes communales, qui elles sont à la fois des assemblées pas législatives, mais qui peuvent éventuellement apporter des décisions et des réglementations locales, ainsi que un exécutif qui leur permet éventuellement de refaire pas des communautés de communes, mais des partenariats. On a tout l'aspect de la justice où on essaie de regrouper le droit.

On sait déjà que les jurys citoyens au pénal fonctionnent, donc on essaie de l'appliquer partout, à la fois sur le droit du travail, le droit commercial, le droit pénal, social, civil, et voire le droit administratif. On essaie de remettre le citoyen dans une forme d'égalité vis-à-vis du droit, parce qu'on pourrait considérer effectivement que le droit administratif n'a pas de raison

d'exister. Et puis on a une assemblée citoyenne générale de justice qui elle va s'occuper du droit judiciaire international, du droit des finances publiques, et qui va chapeauter.

Tout ça va passer bien sûr par une suppression de beaucoup d'organismes, y compris à l'international. Et puis aussi on a en dernier, mais aussi certainement en premier, une représentation dans la création monétaire avec une banque nationale d'Etat, sans usure, comme ça existe, il n'y a encore pas si longtemps que ça, dans toute société, où l'Etat bat des monnaies. Et à ce titre, dans cette transition, on crée un nouveau statut, ce que j'ai appelé des sociétés citoyennes de production responsables, qui sont des sociétés qui ont un financement étatique sous réserve, qu'elles respectent quelques critères, qui sont des critères, bien entendu, nécessaires, mais pas toujours suffisants.

Le premier étant d'être une société de production, pour que nous revenons à une société de production où on définanciarise la totalité des gens et on essaye de favoriser les gens qui sont productifs, ce qui amène une plus-value, pas forcément en parlant de richesse, vous avez compris d'où je viens, je ne parle pas beaucoup de profit ni de richesse, mais j'essaie de parler de fonctionnement, de production, et pour ça ces sociétés n'ont pas un objectif de bénéfice.

Elles ont un objectif de faire vivre la société dans une espèce d'équilibre dynamique qu'on pourrait développer ultérieurement. Bien entendu, elles n'ont pas d'actionnaires, elles sont responsables de ce qu'elles produisent devant les citoyens. Voilà, je ne vais pas aller plus loin puisque le reste, on pourra rentrer dans le détail sous la forme d'une autre espèce ou éventuellement en répondant aux questions.

J'en conclue juste par un changement symbolique de notre modèle verbal liberté, égalité, fraternité. On change cette maxime par l'équité, fraternité et la liberté. Équité, pourquoi ?

Parce que dans une société qui se respecte, on doit tendre la main à celui qui en a plus besoin et pas forcément être tous égaux dans l'aide que l'on doit pouvoir espérer recueillir. De cette équité, on découvrera forcément une forme de fraternité et c'est alors qu'on pourra éventuellement juste retrouver enfin une forme de liberté sachant que je fais partie de ceux qui pensent que la vraie liberté n'existe pas et qu'on choisit juste la longueur de sa chaîne, mais c'est déjà un choix qu'aujourd'hui, malheureusement, on n'a plus la possibilité de faire. Voilà, j'en ai terminé pour mon exposé.

Je vous remercie de votre attention et on va passer au débat si vous le voulez bien. Ah, notre ami Débilocratie n'est plus là, je vais le remonter. Est-ce que vous m'entendez ?

Vous voyez, il y a eu un bug ? Oui, on vous entend. D'accord, ok.

Alors, excusez-moi, je vais remonter Débilocratie. Alors, je suis désolé, vous l'avez compris, je ne suis pas un expert en technique. Le début de ce space leur a bien montré.

Voilà, je viens de le faire. Excuse-moi, Débilocratie, j'étais perdu dans mon exposé et je n'ai pas vu que tu demandais à remonter.

[Intervenant 2] (46:28 - 46:35)

Ce n'est pas un souci, ça m'a permis de bien l'écouter. J'entendais, donc ce n'est pas le problème. C'est moi qui avais un petit bug.

[Intervenant 1] (46:36 - 46:45)

Je ne sais pas faire deux choses à la fois, je suis juste un pauvre homme séquentiel. Mon côté

féminin n'est pas assez épauloui, je ne suis pas multitâche, visiblement.

[Intervenant 2] (46:46 - 46:52)

Oui, on est nombreux comme ça, même si il faut faire attention, parce que dans le monde moderne, ça pourrait passer pour du sexisme.

[Intervenant 1] (46:54 - 46:59)

Oui, je sais. Moi, j'ai 60 berges, alors je suis un peu d'une... Bon, voilà.

[Intervenant 2] (46:59 - 47:48)

Du coup, on va passer justement à la partie interactive, en quelque sorte. Donc, si vous avez noté des questions, ou si vous en avez posées sans forcément les avoir notées, pour les trois intervenants, donc France Constituante, qui a été présentée par Adrien, et Franche, pour RIC, enfin le RAC, le CRIC, qui a d'ailleurs très peu exposé et parlé du Frexit dans l'absolu, présenté par Fred, et puis à l'instant, la Citoyenne Démocratie, présentée par Stéphane. N'hésitez pas à monter.

Et puis, donc, je vais commencer à fermer la parole. Moi-même, j'aurai des questions par la suite, si jamais celles-ci n'auront pas été posées. On a Adrien qui lève la main, qui était intervenante, mais qui lève la main de suite, et puis après, on pourra passer la parole, je pense, à Gilles, qui est monté, sans doute, pour poser des questions.

Vas-y, Adrien, je t'en prie.

[Intervenant 7] (47:49 - 49:13)

Bonjour. Oui, alors, j'avais deux petites questions. La première, pour le RIC, qui nous a parlé énormément de comment contrôler le pouvoir médiatique.

Alors, bon, d'abord, je suis absolument d'accord, et à titre personnel, à France Constituante, on a abouti exactement aux mêmes conclusions, mais simplement, juste par souci, je dirais, d'honnêteté intellectuelle qu'il faut présenter aux gens, il y a deux modèles qui seraient à peu près viables de financement des médias, ou, comme il l'a dit, avec un chèque média des espèces de subventions citoyennes, ou alors, au contraire, un sans contrôle total, enfin, pas dans le financement, mais en tout cas, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas un équivalent du, alors j'allais dire du CS et l'ARCOM, maintenant, c'est-à-dire que s'il y a un média qui a envie d'inviter que des gens d'extrême-droite, et bien, après tout, pourquoi pas ?

S'il y a un média qui veut inviter que des gens d'extrême-gauche, après tout, pourquoi pas ? Les gens feraient leur marché comme ça. Alors, plus de l'opinion de Rick, comme je l'ai dit, parce qu'il me semble qu'un contrôle, c'est quand même pas mal, dans le temps long, il vaut mieux avoir plusieurs médias qui font un pluralisme surveillé par des citoyens tirés au sort, plutôt que laisser chacun dans son côté un peu sectaire, ça risque de cliver la population.

Mais bon, c'est une opinion personnelle, voilà. Et la seconde question, enfin, c'était pas vraiment une question, d'ailleurs, là, mais peu importe, plutôt pour Stéphane, qui nous a dit...

[Intervenant 1] (49:14 - 49:41)

Attends, excuse-moi, si je peux me permettre d'interrompre, est-ce qu'on va faire comme la dernière fois, ça allait bien fonctionner ? On va te laisser la parole en fil rouge pour que tu puisses poser tes questions, mais on va y répondre, on va dire à Fred de bien vouloir répondre à ta première question, etc., pour qu'on puisse essayer de faire, non pas un ping-pong, mais d'avoir des sujets qui se suivent et un débat qui soit un petit peu normé, si tu veux bien. On te

redonne la parole après.

Fred, tu veux bien répondre ?

[Intervenant 3] (49:41 - 49:42)

Ouais, j'en prendrai après, y'a pas de soucis.

[Intervenant 1] (49:43 - 49:44)

Non, non, c'est bon, vas-y, réponds.

[Intervenant 3] (49:46 - 52:35)

Alors, est-ce qu'il y a un risque de cliver la population ? Aujourd'hui, je pense que la population française est assez clivée, ceux qui s'intéressent au fait politique, et après, y'a quand même une population qui n'est pas intéressée par le fait politique, et donc, elle pourrait très bien remettre son chèque, son cric, on va dire, je sais pas, un journal d'information qui parle de football, vous voyez ce que je veux dire ? Ou tout un tas d'autres sujets.

Donc, bien sûr, y'a une partie de la population qui est clivée, y'a une partie de la population qui voudrait être informée de façon tout à fait, on va dire, modérée. Donc, le risque de clivage, je n'y crois pas. Après, voilà, je suis aussi un adepte plutôt de la démocratie directe, et aujourd'hui, je me méfie encore d'une sorte de chambre de représentation pour dire quel est le pluralisme.

En fait, c'est très difficile aujourd'hui de définir le pluralisme, si ce n'est de passer par des clivages qui sont aujourd'hui faux, de type gauche-droite, extrême-gauche, extrême-droite. Et en plus, le troisième argument qu'on pourrait annoncer, c'est qu'en fait, l'argent, c'est le nerf de la guerre. Et aujourd'hui, vous pouvez avoir tous les systèmes de représentation, de représentativité, de tirage, etc.

Si vous n'avez pas l'argent derrière, et si vous ne contrôlez pas cet argent d'où elle vient, en fait, vous tomberez toujours dans une dépendance, soit aux annonceurs, soit aux propriétaires, et les journalistes ne pourront jamais faire leur travail. Aujourd'hui, la France a connu quand même plusieurs tentatives de médias indépendants, et au bout de la première année, effectivement, il y a eu une fondique, donc ça se lance, les gens sont enthousiastes, et puis au bout d'un an, deux ans, trois ans, l'affaire finit mal. Donc l'argent, ça reste le nerf de la guerre, et la façon la plus simple aujourd'hui, c'est de se dire j'aime bien ce journal, il est plutôt modéré, il m'informe bien, il me donne du contexte, je lui donne 46 euros, celui-là, je l'aime bien aussi, je lui en donne 46, celui-là, je ne l'aime pas, il m'a pris pour un con, je ne lui en donne pas, tout simplement.

Donc je pense que c'est la façon très simple de le faire au moment des déclarations d'impôts. On peut aussi compter la dépense publique, il n'y a pas de chambres qui viendraient faire tampon là-dedans, parce que de toute façon, les premières chambres qui vont émerger, elles seront le reflet de l'opinion publique, elles seront le reflet du consentement actuel. Donc aujourd'hui, je ne sais pas si un média veut parler d'une théorie, par exemple la théorie de Stéphane sur le poste monétaire ou le poste-monnaie, oui, c'est très bien, c'est-à-dire qu'il y a un journal qui pourrait avoir sa place et mettre cette idée, et peut-être que demain, Stéphane peut dire, j'ai rassemblé 300 premiers lecteurs, et 300 premiers lecteurs, ça me fait déjà une somme de départ pour lancer un média. Ce qui n'empêche pas d'avoir des annonceurs, ce qui n'empêche pas d'avoir d'autres choses, mais il faut que ça soit encadré.

Je pense qu'il faut faire confiance aussi aux citoyens. Ils mettront l'argent à l'œil du vol.

[Intervenant 2] (52:36 - 52:38)

Merci Fred. Adrien, tu as une question ?

[Intervenant 1] (52:38 - 53:23)

Attends, excuse-moi, j'aurais une question complémentaire, justement, qui va un peu dans le même sens par rapport à ce que tu as exposé. J'ai du mal à voir, tu as parlé de la charte de Munich, qui pourrait être une forme d'inspiration, on la cite tous, je la cite d'ailleurs dans mon modèle, tu as parlé d'établissement de critères au regard de cette charte de Munich, et à un moment donné, sans avoir tout à fait cité le nom, mais tu parlais du journalisme d'opinion, de la presse d'opinion, et tu en as fait référence là. Moi, ce qui m'intéresserait, parce que je n'ai pas bien compris, mais c'est normal, c'est la règle du jeu, et donc tu vas pouvoir développer maintenant.

Qui établit ces critères ? Qui définit cette nouvelle charte de Munich, et comment on fonctionne, et comment on pourrait trouver sa place à un journalisme d'opinion ?

[Intervenant 3] (53:23 - 54:08)

Aujourd'hui, effectivement, le qui, c'est exactement comme le riche. Aujourd'hui, c'est comment on arriverait à mettre en place le riche. Aujourd'hui, c'est comment on arriverait à mettre en place la rec.

C'est exactement... Aujourd'hui, on n'a pas la réponse. Aujourd'hui, on a forcément plein d'opposants en face de nous qui empêcheront de faire ça.

Ce que je parlais tout à l'heure, c'est plutôt les mesures d'accompagnement. C'est-à-dire qu'au fait, aujourd'hui, mettre en place des chèques devant, ça ne suffirait pas. Il faudrait qu'on sépare les médias du divertissement des médias.

Et après, ces médias d'information, ils devraient répondre à des critères. C'est des pistes de réflexion qu'on se donne, c'est-à-dire transparence sur les annonceurs et leur poids, transparence des actionnaires, droits de réponse, etc. Après, qui fait ça ?

Et comment, surtout ? On n'est pas là-dedans. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

[Intervenant 1] (54:10 - 54:50)

Non, pas vraiment, parce que j'avais bien compris ça. Mais le modèle que vous présentez ou que tu présentes, le modèle que tu présentes sur cette forme, sur ce cric, il s'inscrit de toute façon dans une démocratie directe. Je suppose que, comme tout le monde, vous avez réfléchi à des modalités d'exécution et dans quelles mesures ce cric pourrait s'insérer ?

Est-ce qu'il faut qu'il s'inscrive dans la Constitution ? Est-ce qu'il est décidé au niveau législatif ? Sous quelle forme seraient les organismes ?

Est-ce que vous avez été plus en avant dans la réflexion par rapport à ça ?

[Intervenant 3] (54:50 - 55:47)

En fait, il s'agit d'un pouvoir et pas du moindre. Bien sûr qu'il faudrait l'inscrire dans la Constitution. Le principe même que la redevance soit fléchée par les citoyens, ça doit être figé dans la Constitution.

Ça, c'est clair. Donc ça, on a réfléchi. Après, il faut que les critères soient connus à l'avance et que ça ne soit pas de l'arbitraire.

C'est-à-dire qu'un média, il se déclare média, et ça serait du déclaratif. Après, il y aurait des contrôles, s'il respecte les critères ou pas. Mais ça serait des critères objectifs.

Ce qui est important, c'est... Je me suis mal exprimé, mais il faudrait que ces médias qui sont cricables, qui sont en capacité de recevoir des chèques de redevance, il faudrait qu'on les protège aussi constitutionnellement pour ne pas que l'État ait des tentatives arbitraires de le disqualifier. De lui dire qu'on enlève le numéro de commission, comment ça s'appelle actuellement ?

Le numéro de commission parité, je crois. On vous l'enlève, vous n'êtes plus un média. Le fait d'enlever ce numéro-là, il faudrait que ça soit aussi encadré.

Après, on n'est pas rentré plus loin dans le détail, mais effectivement, dans le comment, il y a encore du travail.

[Intervenant 2] (55:50 - 56:03)

Merci, Fred. On va redonner la parole pour un petit peu de dynamisme à Adrien, qui avait une question pour Stéphane. Et ensuite, on aura JPS qui monte et qui descend, parce qu'il y a peut-être un problème de stabilité.

Puis Fench, qui également souhaiterait intervenir. Reparole à Adrien, je t'en prie.

[Intervenant 7] (56:04 - 56:37)

Merci beaucoup. Merci aussi à Fred pour ces explications. Oui, Stéphane, moi j'étais un petit peu étonné.

Tu as dit que tu es pour une démocratie sans double système, avec une représentation. C'est une position idéologiquement qui s'entend, mais dans la pratique, j'avoue que j'ai quelques doutes. Est-ce que tu pourrais développer le pourquoi de cette position, s'il te plaît ?

[Intervenant 1] (56:37 - 1:03:32)

Oui, excuse-moi. Ce n'est pas la latence, c'est moi le temps que je remette mon micro en route. Alors, le pourquoi, oui, je peux le développer.

Ce n'est pas très intéressant, parce que c'est plutôt le comment, parce que le pourquoi va nous emmener vers des constats, mais on peut y répondre. Pourquoi la fin de la représentativité ? Simplement parce que chez tous les représentants, il y a des gens qui sont représentatifs de notre société, à savoir des pauvres pumes, à savoir des gens qui ont des conflits d'intérêt, à savoir des gens qui font ça aussi par forme d'appel, des gens qui font ça par foi et par conviction.

Il y a des gens qui sont a priori avec des motivations tout à fait saines et tout à fait respectables. Et puis, on s'aperçoit, et ça c'est un vieillardage, que le pouvoir corrompt, et que dès qu'il s'agit de pouvoir à un moment donné continuer à penser au bien commun, on voit de nos jours que ça ne fonctionne pas. J'ai été pendant plus de six ans dans la région où je vis, les Pyrénées-Atlantiques, un référent d'anticorps.

J'en suis parti assez vite, parce qu'il n'y avait pas de moyens et que c'était idéologiquement un peu noyauté, même si c'est une association qu'il faut défendre, et d'autant plus qu'elle a été attaquée par la suspension de son agrément. Mais je constate autour de moi, pour avoir fait de la politique à une certaine période de ma vie, pour avoir été très investi aux niveaux associatifs

et au niveau municipal, aussi au niveau départemental d'un certain type de parti, je constate que le pouvoir corrompt, et que la représentativité, même si initialement, elle part encore une fois d'une bonne intention et d'une envie de faire le bien commun, le résultat n'est pas là.

Donc à partir de ce moment-là, quand on regarde ce qui se passe un petit peu à travers le monde, on s'aperçoit que ce n'est pas lié forcément à notre société française, que ce n'est pas lié forcément à notre société occidentale, que l'on peut regarder à l'ouest, au sud et au nord, et qu'on se retrouve toujours confrontés aux mêmes problématiques économiques, de prise de décision, et que les conflits d'intérêts, d'autant plus que nous sommes arrivés dans une société qui est mondialisée à tous les niveaux, que ce soit médiatique ou économique, on ne voit plus que ça, et qu'il est compliqué de trouver dans nos représentants, alors je ne tiens pas le discours « tous corrompus » ou « tous pourris », ce n'est pas du tout ce que je tiens comme discours.

Je dis simplement que de la même manière que la chair est faible, le pouvoir rend les convictions un peu moins dures. Donc de ce constat, ayant beaucoup œuvré dans l'associatif, qu'il soit sportif, culturel, humanitaire et politique, puisque on voit bien aujourd'hui d'ailleurs, c'est un bon exemple, que les gens qui s'investissent, les militants de base, comme on dit, qu'ils soient de droite, de gauche, de centre-gauche ou centre-droite, peu importe ce pourquoi ils militent, ce sont souvent in fine traduits par leur tête et leur dirigeant, parce qu'encore une fois, la nature humaine est ainsi faite que le pouvoir corrompt. Et pour avoir, je disais, beaucoup travaillé au niveau de l'associatif, et avoir penché beaucoup, justement, sur cette problématique.

Il y a en France plus de 6 millions de personnes, au bas mot, qui à un moment donné dans leur vie ou de façon continue, voire sur des décennies, se sont investies bénévolement dans des associations, quel que soit le type d'association, sans jamais rien demander en termes de financement, juste une reconnaissance sociétale et l'appartenance peut-être à un groupe ou à un corpuscule. Et ces gens-là, pour la plupart, les gens font partie, perdent de l'argent et du temps, mais retrouvent à travers une forme de savoir-être et de savoir-vivre, une possibilité de relivre ensemble. Et j'ai la naïveté de croire que chez nous, tout bon citoyen est un citoyen qui est en sommeil y compris parmi les représentants.

Donc je pense qu'aujourd'hui, il faut que ce soit une application transcendante et que le citoyen soit au cœur de tout, de chaque assemblée. Alors il ne s'agit pas non plus de se passer de l'expertise des personnes concernées. Il ne s'agit pas de tout brûler.

J'ai eu une discussion la semaine dernière avec des bureaucraties à ce sujet. Ce n'est pas la politique russe de la terre brûlée. On refait autre chose.

On se sert des compétences de chacun. C'est pour ça que les assemblées citoyennes, qu'elles soient de justice nationale, constituantes, des médias ou communales, sont entourées de coordination. Ces coordinations, ce sont des anciens ou toujours en activité représentants qui ont quand même des choses intéressantes à dire, que ce soit dans l'éthique, l'économie, la transition.

On y met une coordination aussi de soutenabilité systémique et on fait travailler ou on reclasse tout le corps de l'État puisqu'on a en France un pays où on a le plus de fonctionnaires avec des savoir-faire et des compétences énormes mais qui ne sont pas forcément dirigées. D'ailleurs, on voit bien que dans le domaine de la santé, même si ça ne marche pas, en deux ans, vous avez huit ministres. Comme on dit, les ministres passent et les fonctionnaires restent.

Ces gens-là ont des compétences. Ils sont rémunérés mais ils doivent accompagner. Ils doivent être aussi, à un moment donné dans leur vie, redevenir des citoyens et voter mais ce n'est pas eux qui doivent avoir, à mon avis, dans le modèle que je propose, ce ne sont pas eux qui doivent avoir les décisions.

Ils sont là pour éclairer le débat, pour faire des débats divergents, en s'appuyant sur des médias de presse écrite, audiovisuel, les réseaux sociaux, avec de la coordination mais en aucun cas, la représentativité doit continuer dans le sens où elle est partie, c'est-à-dire pourrir ce qui est à la base un concept noble dans la politique, c'est la gestion de la cité. La cité, elle est vécue par les citoyens et on doit nous réapproprier toute notre citoyenneté. J'étais un peu long mais je pense que c'était peut-être important.

Je ne sais pas si j'ai répondu exactement à ta question.

[Intervenant 2] (1:03:34 - 1:04:31)

Je pense parce que c'était assez détaillé. Alors après, j'y reviendrai moi par la suite parce que Stéphane, nous sommes ce qu'on peut appeler des systémistes, des personnes qui conçoivent le système politique, qui sont dans une pensée du système politique plus que de l'application même de la politique, il me semble. Je peux parfaitement comprendre l'interrogation d'Adrien mais j'y reviendrai quand, justement, je me permettrai de poser les questions que j'ai sur la France constituante qu'ils ont présenté avec Franche.

Mais je vais d'abord faire circuler la parole puisqu'il y a JPS qui est monté pour poser une question depuis un petit moment. Donc on va écouter JPS. Et puis après, je me permettrai de commencer à poser mes quelques questions parce que j'en ai quand même pour chacun des trois intervenants.

Et je reprécise, pour ceux qui ont écouté depuis le début, si vous avez des questions pour les intervenants, n'hésitez pas à monter et venir les exprimer. JPS, on t'écoute. JPS, est-ce que tu nous entends ?

Est-ce que vous l'entendez ? Parce que moi j'ai des vagues, donc si vous l'entendez... Ah, il a coupé son micro.

Il est descendu.

[Intervenant 1] (1:04:31 - 1:04:35)

Non, je viens de le rapprouver à nouveau. Il devrait pouvoir parler.

[Intervenant 2] (1:04:36 - 1:04:38)

Allô ? Ça y est, on t'entend, JPS.

[Intervenant 9] (1:04:38 - 1:04:41)

Je suis désolé, des fois je n'entends plus une partie des gens.

[Intervenant 2] (1:04:42 - 1:04:44)

Il y a pas mal de vagues ce soir.

[Intervenant 9] (1:04:45 - 1:06:19)

Ça veut dire que je n'ai pas entendu toutes les questions et toutes les réponses. En quelques mots, pour me présenter, moi je ne fais pas du tout partie de votre bord politique, mais je vous ai écoutés et j'avais quelques questions. D'abord, sur les médias, bon, moi j'avoue que il y a

certaines choses qui ne me font pas peur, mais qui m'interrogent, on va dire.

Parce qu'en fait, on arrive aussi, avec ce système-là, à un contrôle des médias. Par exemple, je crois qu'il y a une différence qui a été... qui veut être mise en place entre les médias sérieux et les médias de divertissement.

Moi, par exemple, la question que je me pose, c'est qui définit quel média appartient à quel type de média ? Par exemple. Alors, peut-être que la réponse, ça va être, on n'y a pas encore réfléchi, c'est des détails, on va voir ça plus tard.

Autre question que je me posais sur l'aspect médiatique, bon, il y a un certain nombre de critères pour les journalistes, ce qu'ils doivent publier, etc. Par exemple, j'ai noté cette phrase, me semble-t-il, sans erreur, chaque fait doit être sourcé. Qu'est-ce que ça veut dire ?

Chaque fait doit être sourcé. Voilà, etc. Et ensuite, j'ai une deuxième question, alors là, pour l'hôte du Space.

En une minute, ce que j'aimerais savoir, c'est, dans votre esprit, qu'est-ce que c'est qu'une assemblée citoyenne ? Je répète, je ne vous connais pas du tout. Donc, est-ce que c'est une assemblée citoyenne qui est soit nationale ou communale et en particulier, qui fait partie de ces assemblées citoyennes ?

Voilà, merci.

[Intervenant 2] (1:06:20 - 1:06:46)

Merci, JPS. Alors, une toute petite précision, quand même, sur l'intervention, je ne pense pas qu'ici, qui que ce soit ait exprimé un bord politique. On est sur une idée de la vision de la démocratie et, justement, l'intérêt de la démocratie, c'est que, normalement, dans une vraie démocratie, on vote sur des idées, pas sur des positionnements.

Voilà, ça, c'est une petite parenthèse qui me tient vraiment à cœur. Je vais d'abord laisser Fred te répondre sur ta première question concernant les médias, et puis Stéphane reprendra la suite.

[Intervenant 9] (1:06:46 - 1:06:51)

Alors, pardon, je réponds. Donc, je ne suis pas sur votre positionnement politique de démocratie directe. Voilà.

[Intervenant 2] (1:06:52 - 1:07:03)

D'accord. OK. Dans ce cas-là, c'est plus clair.

C'était bien de le préciser. Avec mes excuses. Non, non, il n'y a pas de soucis.

On est là pour échanger. C'est le but. Vas-y, Fred, si tu peux répondre à sa question sur les médias.

[Intervenant 3] (1:07:03 - 1:07:42)

La réponse est très simple. On y a réfléchi. Il y a deux types de médias.

Il y a un média, donc, d'entertainment, de divertissement, et le média d'information. Et c'est le média lui-même qui se définit comme ça. C'est-à-dire que, par exemple, un média, je ne sais pas, Bolloré, qui fait de l'animation télévisuelle, lui, il restera dans le média entertainment.

Mais, par contre, il n'aura pas le droit de toucher les subventions publiques. Et un média qui voudrait toucher, lui, devra se déclarer forcément comme un média d'information. Et donc, c'est très simple.

Je veux faire du divertissement. Je suis un média de divertissement. Je veux faire de l'information.

Je deviens un média d'information. Et là, je réponds à un certain nombre de critères.

[Intervenant 9] (1:07:42 - 1:07:56)

Et donc, ma question, c'est, moi, je suis un média qui, d'après vos critères, est un média de divertissement. Et je me déclare média sérieux ou d'information, je ne sais plus. Donc, qui va m'empêcher de faire ça ?

[Intervenant 3] (1:07:56 - 1:08:36)

C'est plutôt le même business model. C'est-à-dire qu'à partir du moment où il se déclare un média d'information, derrière, il y a les annonceurs qui doivent être connus, les propriétaires qui doivent être connus, les annonceurs qui seront plafonnés. Il y a tout un business model qui est différent.

Donc, c'est sûr que les milliardaires n'iront pas forcément là-dessus. Mais après, c'est aussi l'accès à l'espace spécialité et à l'espace énergie qui est important. C'est pour ça que dans les mesures d'accompagnement, il faut absolument que les canaux Box, Internet et TNT soient attribués à des médias d'information.

Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Aujourd'hui, on ne sait pas trop comment ça se décide. Mais aujourd'hui, effectivement, entre deux chaînes de Bouygues et de Bolloré, il faut peut-être mettre un ou deux médias d'information cricables.

Parce que sinon, on n'aurait jamais accès à cette information.

[Intervenant 2] (1:08:37 - 1:08:53)

Merci, Fred. C'est intéressant parce que c'est une question qui est un peu d'une question que j'aurais à te poser par la suite. Il y avait Stéphane qui était également interpellé sur la question des citoyennes.

Donc, si tu peux apporter une réponse à JPS, et puis après, on aura Franche qui va intervenir.

[Intervenant 1] (1:08:54 - 1:09:05)

Je vais essayer de me conformer à la position de la minute. Dans le modèle que je propose, qui est un modèle systémique de gouvernance, il y a une chronologie...

[Intervenant 9] (1:09:05 - 1:09:07)

Pardon, j'entends pas la réponse, je suis désolé.

[Intervenant 1] (1:09:09 - 1:09:11)

Pourtant, les autres m'entendent ?

[Intervenant 2] (1:09:12 - 1:09:14)

Est-ce que tu m'entends, JPS ?

[Intervenant 9] (1:09:14 - 1:09:20)

Oui, mais j'entends pas. Apparemment, je vois des gens qui approuvent ce que dit Stéphane, mais j'entends pas la réponse.

[Intervenant 2] (1:09:20 - 1:09:24)

Si tu n'entends pas Stéphane, je vais te... Ah, mais non, je suis plus code.

[Intervenant 11] (1:09:27 - 1:09:28)

Alors, attends.

[Intervenant 2] (1:09:28 - 1:09:37)

C'est pas grave, mais pour que ce soit plus simple et peut-être un peu plus clair pour les auditeurs, si tu me remets code, ça me permet de faire redescendre JPS et de le faire remonter dans l'immédiateté parce qu'en fait, il ne t'entend pas.

[Intervenant 11] (1:09:37 - 1:09:41)

D'accord, ok. Alors, un petit instant...

[Intervenant 2] (1:09:41 - 1:10:08)

JPS, si tu peux descendre, on va te faire remonter par la suite si besoin, mais le temps que tu descendes... Ça, c'est une première chose. Si tu peux descendre JPS, comme ça, je pense qu'en auditeur, tu devrais...

Voilà. Alors, il a carrément disparu. Alors, attends.

Ajouter comme intervenant ici, ajouter comme intervenant ici, voilà. Est-ce que Stéphane, tu peux répondre à JPS et JPS, est-ce que tu l'entends ? Fais-moi un petit signe si tu l'entends.

[Intervenant 11] (1:10:09 - 1:10:11)

Est-ce que c'est bon, JPS ?

[Intervenant 2] (1:10:13 - 1:10:15)

JPS, est-ce que tu entends Stéphane ?

[Intervenant 9] (1:10:15 - 1:10:24)

Non, non, je n'entends pas. Je vais me remettre en... Je vais me remettre en auditeur et puis à un prochain jour, on pourra rediscuter, alors.

[Intervenant 2] (1:10:26 - 1:10:43)

Remets-toi en auditeur, Stéphane va te répondre et comme tu as demandé une réponse rapide qu'il va pouvoir faire en moins d'une minute s'il y a besoin et que tu n'entends pas, tu mets un pouce en bas et je te ferai la transcription. Ce soir, il faut faire tous un mail, enfin un tweet à Elon Musk pour lui dire que ça déconne ce soir. Vas-y Stéphane, excuse-moi.

[Intervenant 1] (1:10:43 - 1:13:17)

Non, non, je t'en prie. Je répète pour JPS, j'espère qu'il l'entendra. J'ai une approche systémique de cette gouvernance, donc je n'ai pas le temps de tout expliquer parce que vous pensez bien que c'est très compliqué, mais en une minute, on va essayer.

Il y a... La question était donc, je rappelle, qui sont ces citoyens qui participent aux assemblées ? Dans la chronologie, puisqu'il y a forcément une chronologie, on n'a pas encore parlé de la tactique et de comment on peut accéder au pouvoir, on y reviendra peut-être à un moment

donné, mais dans le planning, la première des choses qui est faite, c'est la première assemblée citoyenne constituante, puisque sans cette constitution, auquel est rattaché le droit constitutionnel, avec l'aide d'une coordination nationale constituante, cette assemblée constituante va définir tout le reste.

J'ai une petite idée, bien entendu, de la façon dont vont être sélectionnées les assemblées citoyennes et de la façon dont j'appellerais de mes vœux que ce soit fait. Ça n'étonnera personne que, effectivement, je suis plutôt partisan du tirage au sort. Les assemblées citoyennes seraient constituées de X personnes plus proches des modèles que l'on connaît aujourd'hui, mais avec les moyens technologiques que nous possédons à ce jour, et des moyens de sécurisation que l'on peut faire, puisque même si on nous fait croire qu'on ne peut pas voter, on peut quand même faire des retenues à la source et avoir une déclaration d'impôt pour tout le monde, donc ça fonctionne bien en termes de sécurité. Donc les assemblées citoyennes seraient composées de citoyens tirés au sort.

Chaque assemblée serait en fonction de sa territorialité, on va dire, plus ou moins nombreuse. Il est évident qu'une assemblée citoyenne communale d'une petite commune de 1000 personnes ne serait pas aussi grosse et plus grosse que l'Assemblée citoyenne nationale. Ils seraient donc tirés au sort, sans panel, mais parfois peut-être qu'on pourrait éventuellement choisir des panels, pour une période qui reste à définir, mais qui serait de toute façon relevable, afin que cette assemblée, quelle qu'elle soit, encore une fois, que ce soit une Assemblée citoyenne nationale, une Assemblée étroite, une Assemblée des médias, l'Assemblée communale, les jurys citoyens de justice qui existent déjà, qui sont d'ailleurs sur ce modèle-là, ou l'Assemblée citoyenne de justice, ce soit donc des citoyens tirés au sort sur une durée renouvelable, non rémunérée, mais défrayée, bien entendu, dans la transition, des frais qui sont occasionnés à leur fonction, et qui seraient les seuls à voter.

[Intervenant 2] (1:13:19 - 1:14:00)

– Voilà, donc réponse très claire. – Un petit peu plus d'une minute, mais je pense que c'était nécessaire. Je pense que là, c'était vraiment nécessaire, effectivement, j'ai eu la complexité de ce qui est nécessaire à expliquer.

JPS, si tu as besoin d'autres précisions, n'hésite pas à remonter et reprendre la parole. Je crois que tu as fait un signe comme quoi tu avais tout entendu, donc je ne retranscriverai pas ce qui vient d'être dit. Surtout qu'il y a du monde, donc on va faire tourner la parole.

Je vais m'abstenir, moi, du coup, en espérant que les questions que je peux avoir seront posées par d'autres, puisqu'on va avoir Fanch, puis derrière, on aura Daniel qui est monté nous rejoindre, qui était déjà présente sur le premier Space, qui avait présenté son propre modèle, et puis on aura Démocratie Directe également. Donc, Fanch, c'est à toi, puis on aura Daniel et Démocratie Directe.

[Intervenant 4] (1:14:00 - 1:15:21)

– Oui, bon, bonjour. Oui, alors en fait, en ce qui me concerne, ce ne sont pas tout à fait des questions, c'est plutôt quelques points de précision. Bon, d'abord, je vais m'adresser donc à Rick, je ne me rappelle plus de son prénom, au sujet des médias.

Oui, tout ce que tu nous as dit, nous, à France Insoumission, ça nous intéresse, comme te l'a précisé Adrien tout à l'heure, on avait déjà songé et on avait même trouvé exactement les mêmes solutions. Je te propose un truc, c'est dans la Charte de Munich, pourquoi ne pas la mettre dans la Constitution ? A mon avis, elle peut être citée dans la Constitution, et ça permet justement de le mettre dans la Constitution, ça a un intérêt, c'est tout simplement de pouvoir

sanctionner un média dit d'information lorsqu'il ne respecte pas la charte.

ça c'était un point que je voulais dire. Ensuite, il y a quand même un truc que je voudrais te dire, toi, tu considères les médias comme étant un pouvoir. Oui, tu as raison, effectivement, dans les faits, c'est un pouvoir, mais pour notre part, nous, on préfère justement les réserver en rôle de contre-pouvoir.

Et vraiment, si tu veux, pourquoi ? Parce que justement, le pouvoir, le contre-pouvoir, justement, le média doit être un moyen qui est quelque part dévoué au peuple. Voilà.

[Intervenant 2] (1:15:23 - 1:15:30)

Je vais te laisser répondre là avant de poser mes trucs à Stéphane. Merci Franche. Vas-y Fred, je t'en prie.

[Intervenant 3] (1:15:30 - 1:16:19)

On ne dit pas le contraire, on dit exactement la même chose. C'est un quatrième pouvoir aujourd'hui qui est dans la main d'ultra-riches et de l'Etat, d'une oligarchie, et aujourd'hui, ce pouvoir doit redevenir un contre-pouvoir pour éclairer les citoyens. On ne dit pas autre chose, on dit exactement la même chose en fait.

On est bien d'accord sur la définition, mais il est clair qu'aujourd'hui, quelle que soit l'idée politique qui est portée, notamment le RIC, aujourd'hui, si vous n'avez pas un espace médiatique pour vos idées, ça ne marchera pas. C'est pour ça que j'ai pris l'exemple du pass sanitaire en Suisse. Effectivement, le pass sanitaire est passé en Suisse parce que les médias, à 95%, ils étaient pour le pass sanitaire.

Ils donnent vraiment la procuration aux citoyens. Les citoyens votent parce qu'il y a une fabrique du consentement et ils votent parce qu'on leur a dit de voter comme ça.

[Intervenant 2] (1:16:21 - 1:16:59)

Merci Fred. Merci. Je suis là parfois pour éviter qu'on tourne en rond dans la réponse.

Vous savez ce que je veux dire. On a fini sa réponse et on répète ce qu'on vient de dire parce que c'est difficile. Pour faire très simple, tous, nous, êtres humains, nous n'aimons pas les Blancs.

Enfin, quand je dis qu'on n'aime pas les Blancs, ce n'est pas une question de racisme. On est bien d'accord. On n'aime pas laisser passer les anges.

Donc, Daniel, c'est à toi d'apprendre à démocratie directe et puis après j'essaierai de m'immiscer en tout bien, tout honneur, pour essayer de poser quelques questions. Vas-y Daniel. Bonsoir.

[Intervenant 5] (1:17:00 - 1:18:51)

Bonsoir à tous. Je ne vais pas parler longtemps parce que je viens de faire un certain nombre de kilomètres à des retours sous une pipe attente pour être à l'écoute. Je voudrais parler, vous savez ce qui m'intéresse en fait, c'est la démocratie représentative ou non.

Comme j'en ai parlé autrefois, je ne suis pas tout à fait favorable au fait qu'il n'y ait pas de représentant parce que quand même quand vous regardez le journal officiel chaque jour et tout, il y a un nombre certain même d'arrêtés que les citoyens ne peuvent pas décerner et quotidiennement énoncer. C'est quelque chose d'absolument impossible. Le gouvernement, là

pour l'instant, est en train de faire des délégations de signatures, etc.

C'est un feuille administratif qui n'est pas à la portée de tout le monde, je pense. Est-ce que ça peut être attribué aux fonctionnaires ? C'est à réfléchir encore.

La seule chose que je voudrais dire ce soir, bien entendu, je poursuis ma réflexion dans ce sens, et vous savez, j'en parlerai peut-être plus tard au mois d'octobre quand je serai intervenante. Ce que je voudrais dire, c'est que ce qu'a dit Fred, au niveau de la redevance audiovisuelle citoyenne et tout, c'est extrêmement intéressant. Tout ce qu'il a dit, moi je voudrais bien reprendre, parce qu'en fait c'est tout à fait l'exposé des motifs pour une proposition de loi.

Il ne reste plus que la partie réglementaire, donc pourquoi pas, je veux dire, parce que c'est quand même important, le fait que les médias véhiculent une information qui est soit tronquée, soit erronée la plupart du temps, et que les médias indépendants ne soient pas assez représentatifs dans le paysage audiovisuel à l'heure actuelle. Pourquoi pas essayer de solliciter des députés pour une proposition de loi, et moi je veux bien récupérer tout son laïus pour essayer de réfléchir à la partie réglementaire, parce que vraiment c'était extrêmement intéressant.

[Intervenant 2] (1:18:52 - 1:19:10)

Merci Daniel, donc du coup c'était plutôt une approbation d'intervention plutôt que de questionnement. Du coup, Fred, je ne vais pas trop passer la parole parce que je pense qu'il n'y a pas eu de questions, sauf si tu voulais toi, puisque c'est toi qui étais désigné dans l'intervention de Daniel. Tu as un truc à rajouter ?

[Intervenant 3] (1:19:10 - 1:19:55)

Oui, je suis d'accord, bien entendu, ça fait plaisir. Après, juste une petite remarque, si on prend l'éclivage actuel, c'est une idée qui est combattue à gauche et à droite, par le côté gauche, parce qu'effectivement la gauche est très souvent attachée aux services publics, aux chaînes publiques, et il y a un narratif public, et puis par la droite, parce que de toute façon, la droite attend une revanche et essaie de pouvoir privatiser ses chaînes, ou la presse, et ça arrange bien tout le monde, la renvoie d'ascenseur. C'est une idée qui est attaquée par la gauche et par la droite.

Et je ne vais pas donner de noms, mais vous serez surpris, parce qu'on avait fait des courriers recommandés à certains médias indépendants sur Internet, et on a eu des signatures, et ils n'ont jamais donné de réponse. Vous serez surpris, c'est des gens... Donc c'est pour ça que...

[Intervenant 5] (1:19:55 - 1:20:15)

C'est une idée... Je connais, je suis en relation assez régulièrement avec l'ancien PDG ou directeur de Sud Radio, et il est très au courant des médias et tout ça, il pourrait peut-être nous aider dans ce sens, en fait. En tout cas, moi, je veux bien...

Tout en live, ça, c'est clair.

[Intervenant 2] (1:20:16 - 1:20:21)

Merci, Daniel. Merci, Fred. On va faire prendre la parole et écouter Démocratie...

[Intervenant 1] (1:20:21 - 1:23:01)

Juste avant, si je peux me permettre, je voudrais faire une petite prolongation, une petite virgule, une parenthèse sur les propos de Daniel. Oui, le fait éventuellement de se passer de

représentativité de façon totale peut paraître assez radical. Je vous renverrai, Daniel, aux travaux de Jacques Testard et des conférences citoyennes, pas celles dont on nous aura rabattu les oreilles depuis dix ans, mais des vraies conférences citoyennes où il y a des gens qui apportent leur expertise et qui, parfois, au niveau des assemblées citoyennes, sont aussi des représentants de certains types de sectorisation ou de professionnalisation, ce qu'on appelle les panels.

Effectivement, vous avez tout à fait raison, il y a des sujets qui sont très ardues et qui ne peuvent intéresser à priori pas grand monde et qui sont des domaines liés à des experts très pointus dans des niches, encore une fois, très pointues. Néanmoins, les études réelles sur les conférences et le travail qu'a fait Jacques Testard sont là pour le montrer. Ce sont des sujets très pointus, où les débats sont divergents, éclairés, faits avec des intervenants de qualité où on donne du temps au temps.

On se rend compte que le citoyen, en règle générale, vote pour les biens communs et, dans certains cas de figure, mais là aussi, ça revient à ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire que je sépare tout à fait le contenant du contenu. Effectivement, qu'à titre personnel, dans certains cas de figure et pour certains types d'assemblées, il faudrait éventuellement faire le tirage au sort au sein des panels de la même manière qu'on est en droit de se poser la question sur le type de votation que nous allons faire. Parce qu'on pense aujourd'hui qu'on atteint la passacée, mais le suffrage universel, aujourd'hui, il n'y a pas de couronne, on ne connaît pas la proportionnalité, le votement n'est pas reconnu, tout le monde le sait.

Mais on parle aussi du suffrage universel, mais il existe d'autres façons de voter. Vous avez le jugement majoritaire, qui est défendu par beaucoup aussi de démocrates directs, je ne sais pas si cette formulation parlera à tout le monde. Dernièrement, j'ai découvert un mode encore mieux que le jugement majoritaire, qui est le jugement nuancé, que je vous invite à rechercher, je vous mettrai ça dedans.

Donc, effectivement, vous avez tout à fait raison, il y a des sujets qui sont très pointus, qui peuvent a priori ne pas intéresser grand monde, mais si ça a des conséquences sur la collectivité, je pense que le citoyen bien instruit, bien déclaré, est allé de pouvoir voter et s'y intéresser.

[Intervenant 5] (1:23:02 - 1:23:40)

Par expérience, je n'ai pas dit le contraire, parce que moi je l'ai vécu au sein des Gilets jaunes, et je me suis rendu compte que quand même, effectivement, les gens étaient extrêmement informés, capables de réfléchir, et on est quand même allés de l'abandon. Ce que je disais, c'est que le mille-fois administratif, et qu'il y a tellement d'arrêtés par jour, est-ce qu'on peut déléguer cette fonction aux fonctionnaires, ou faire, comme je l'avais proposé lors de la chambre référendaire, faire une chambre parlementaire ou réglementaire totalement dévolue à les affaires courantes, on peut dire, en quelque sorte. Et ça, ça possède une réflexion encore, on est là pour...

[Intervenant 1] (1:23:41 - 1:23:47)

Merci Daniel de votre contribution, je pensais que c'était important de l'éclairer, c'est tout, merci beaucoup.

[Intervenant 2] (1:23:49 - 1:23:53)

Merci à vous deux, donc comme je disais, on va écouter démocratie directe, bonsoir démocratie directe.

[Intervenant 6] (1:23:53 - 1:24:05)

Oui, bonsoir à tous. Juste avant, j'ai deux, trois questions, une proposition à l'ensemble des interlocuteurs de moi. Et je sais, une seule question à la fois, et il n'y aura qu'une question.

[Intervenant 2] (1:24:05 - 1:24:12)

Tu poses une question, c'est ça la réponse, pour que ce soit clair pour l'auditoire, même si on n'est pas pléthore ce soir, que les choses soient vraiment claires pour tout le monde.

[Intervenant 6] (1:24:12 - 1:26:17)

Tout à fait. Que ce soit fluide, il n'y aura qu'une question pour le moment, et je reviendrai plus tard, tout à fait. Juste avant, je suis d'accord avec ce qu'a dit Stéphane sur la capacité des citoyens à faire démocratie directe, et Daniel, tu l'as dit, tu l'as vu au sein des Gilets jaunes, que quand on met dans des conditions particulières les citoyens entre eux, on arrive à un niveau d'expertise, et d'ailleurs, on peut faire intervenir des experts externes, et que les citoyens décident ensemble.

Enfin, ça, on en discutera quand j'interviendrai également aussi individuellement sur ce sujet très important de la démocratie directe. Donc moi, ma question, elle est pour Jérôme, c'est ça, pour tout ce qui est médias et informations. Déjà, bravo pour ta présentation, c'était très concis, très clair.

J'approuve même les propositions, et je les retiens. C'est à conserver, soit dans des lois, soit en partie dans une nouvelle constitution. Mais j'ajouterai une question, une proposition, quid de l'information politique, puisque tu as parlé des médias d'information, mais j'irai plus loin avec un adjectif en rajoutant politique, dans le sens où, dans la démocratie directe, il y a des moments de référendum qui doivent être précédés de débats contradictoires, et pourquoi pas proposer en plus de ce qui est proposé pour des médias, on va dire, privés ou publics, avec le chèque informations, je ne sais pas si c'est comme ça que ça s'appelle, mais c'est comme ça que je l'ai compris, en tout cas, que chaque citoyen peut attribuer. Pourquoi pas avoir aussi une structure d'information politique qui est mise à disposition par l'État, qui serait une infrastructure essentiellement matérielle d'expression, en fait, lors des référendums où on mettra à disposition télé, internet, presse, radio, et avec des règles de médias contradictoires, avec un égo entre les pour et les contre. Mettre à disposition, en fait, aux citoyens un moyen d'expression autre que les médias d'appareil, qui seraient publics ou privés, où les citoyens pourraient se présenter.

[Intervenant 2] (1:26:19 - 1:26:21)

Merci, démocratie directe. Fred, donc c'est Fred.

[Intervenant 3] (1:26:23 - 1:27:24)

Pour répondre, effectivement, alors je me méfie toujours des structures qui sont créées par l'État, par définition, parce que j'ai envie de dire que cette initiative, effectivement, pour apporter du pluralisme de la contradictoire dans le débat, elle pourrait très bien être lancée demain par un journal, ou par un groupe d'individus, on a une quinzaine ce soir, on pourrait dire qu'on sens un média parce qu'il y a des échéances électorales et on veut éclairer les gens. Moi, je serais plutôt ça, l'initiative privée, mais individuelle, plutôt que ce que l'État a créé de telles structures.

Par contre, effectivement, on a parlé des médias, mais aussi on a parlé de la fabrication de l'opinion, et effectivement, il faut pousser le sujet un peu plus loin avec les instituts de sondage, parce que les instituts de sondage, effectivement, ça façonne l'opinion publique. Et donc, effectivement, dans les mesures d'accompagnement, peut-être qu'avant des échéances

électorales ou de votations, etc., il faut peut-être qu'on interdise des sondages trois, six mois à l'avance, etc. Bien sûr, il y a toute une réflexion systémique à réfléchir par rapport à des élections ou des votations.

Je suis bien d'accord.

[Intervenant 2] (1:27:24 - 1:27:43)

Merci, Fred. Démocratie, je vais t'inviter à poser tes questions aux autres intervenants, puisque là, du coup, il y a Fange, qui est déjà intervenu, qui a posé des questions, qui lève la main. Donc, je vais te laisser, toi, développer.

Moi, j'aurai des questions par la suite, et on repassera la parole à Fange. Vas-y, démocratie directe, pour ta question suivante.

[Intervenant 6] (1:27:44 - 1:29:14)

Oui. Alors, c'était... Je serais plutôt sur une idée de proposition, parce qu'à chaque fois, pour tous les intervenants, je trouve un point commun qui...

C'est un peu ce qu'avaient fait les Gilets jaunes avec les ronds-points, en fait. Mais pourquoi pas, pour qu'on puisse avancer tous ensemble, sans forcément définir un modèle pour la suite, déjà se retrouver, physiquement, dans nos villes et nos villages, comme j'avais déjà dit précédemment, on peut être déjà deux, pour commencer, avec quelque chose qui deviendrait officiel, créer une charte ou un statut d'association-loi 1901, d'assemblée citoyenne locale, qui serait les ronds-points, mais officiel, en salle chauffée, et plus à l'extérieur, où on pourrait se retrouver, bénéficier des moyens techniques de la collectivité, en fait, mais qui soit... qui ait une...

à définir une mission pour développer, à faire un peu, l'exercice de la démocratie citoyenne, de la démocratie directe, indirectement. Voilà, c'est... Je ne sais pas ce que vous vous en pensez, tous, de ça, de ce sorte d'agora de ronds-points, je viens de m'y officialiser, un peu plus cadré, organisé, avec des animateurs, tirés au sort, enfin, on peut mettre tout ce qu'on a vécu dans les ateliers constituants, ou lors des ronds-points, ou lors des manifestations, sur tout ce qui est...

voilà... tout ce qui est structurel, on va dire, voilà, en fait...

[Intervenant 2] (1:29:14 - 1:29:17)

— Sur la réflexion du système, en fait.

[Intervenant 6] (1:29:17 - 1:29:19)

— Ouais, sur la réflexion du système, c'est ça, tout à fait.

[Intervenant 2] (1:29:19 - 1:29:53)

— Alors, je vais me permettre... — Métapolitique. — Je vais me permettre une petite incise.

Il me semble que c'est le propre même du modèle que toi, tu présentes, les ogoras locales. — Oui, tout à fait, c'est... — Donc, finalement, la question, pour faire une connexion entre le X2 de ce soir et le X1 de la semaine dernière, c'est est-ce que, finalement, ceux qui ont aujourd'hui présenté leur modèle ou leur réflexion démocratique pensent que ton modèle systémique serait un outil leur permettant de développer leur réflexion ou leur modèle personnel, c'est ça ?

[Intervenant 6] (1:29:53 - 1:29:56)

— Exactement, c'est utiliser uniquement l'outil, oui, tout à fait.

[Intervenant 2] (1:29:56 - 1:30:09)

— Voilà. Si l'un des trois intervenants a envie de répondre. Pour ceux qui étaient déjà là, forcément, la semaine dernière, et peut-être qui ont entendu Démocratie Directe présenter son modèle d'assemblée citoyenne locale.

[Intervenant 11] (1:30:09 - 1:30:10)

— Alors, je veux bien...

[Intervenant 2] (1:30:10 - 1:30:12)

— D'assemblée citoyenne locale. Non ?

[Intervenant 11] (1:30:12 - 1:30:15)

— Vous m'entendez ?

[Intervenant 1] (1:30:15 - 1:30:21)

— Bon... — Allô ? Allô ?

— Comment ? Oui, oui. — Tu m'entends, Démocratie ?

[Intervenant 2] (1:30:21 - 1:30:29)

— Il y a peut-être Stéphane qui parle et que je n'entends pas. Fais-toi un signe si Stéphane parle et que je ne l'entends pas. Désolé, je redescends et Stéphane, tu peux me faire remonter derrière.

[Intervenant 1] (1:30:30 - 1:30:57)

— Oui, bien sûr. Décidément, ce soir, c'est compliqué. Alors, un petit instant.

Je le descends et je l'invite. Excusez-moi, vous avez compris que je suis pas très doué pour ça. Approuvé.

Est-ce que tu m'entends, Démocratie ? C'est bon ? Non, ça ne marche pas.

On recommence.

[Intervenant 11] (1:30:59 - 1:31:09)

Excusez-nous. Je relance. Je relance l'invitation.

Bon.

[Intervenant 1] (1:31:14 - 1:31:24)

Invité à connumer. Bon, je vais essayer de faire d'autres choses en même temps. Je suis désolé pour ne pas faire de blanc.

Je vais essayer de le réinviter à chaque fois entre deux.

[Intervenant 2] (1:31:25 - 1:31:26)

— C'est bon, je pense que je suis arrivé.

[Intervenant 1] (1:31:26 - 1:31:27)

— Ah, c'est bon.

[Intervenant 2] (1:31:27 - 1:31:29)  
Tu m'entends ?

[Intervenant 1] (1:31:29 - 1:34:38)  
Tu m'entends ? C'est bon ? OK.

Pour répondre à cette proposition, ça me permet de le redire. Je n'ai pas eu le temps, vu les problèmes aujourd'hui de démarrage de Space. Le fait de vouloir coordonner aujourd'hui à nouveau et essayer de fédérer les personnes, ce n'est pas dans un but de réunionnistes supplémentaires qui viennent se rajouter aux réunionnistes supplémentaires.

J'ai la prétention, et c'est la seule prétention, c'est de pouvoir éventuellement, en faisant à nouveau réunir tous les démocrates à une volonté différente, de pouvoir se coordonner pour aider l'action. Le modèle que défend la démocratie directe avec ses agoras locales vient rejoindre, je dirais, ou précède, peu importe, les autres modèles. Et il y a des interactivités et des complémentarités qui sont totales.

Si je prends mon app systémique, la stratégie de prise de pouvoir, entre guillemets, et donc ce braquage démocratique que j'espère nous réveiller pour 2027, si d'ici là les institutions restent qu'elles sont, si elles n'ont pas été complètement secouées par le gouvernement actuel, ça reste très simple et ça reste legaliste, c'est-à-dire convaincre les gens de bien vouloir travailler au niveau local pour mettre en place une démocratie communale, pour pouvoir convaincre les maires de petites monnaies à les grandes villes, un peu comme le fait aussi Solutions démocratiques, puisqu'ils ont d'abord leur premier parrainage dans une ville assez moyenne, de plus de 30 000 habitants, donc c'est quand même quelque chose de bien, même s'ils interviennent juste sur un point de l'article de la Constitution et qu'ils ont une approche un peu moins systémique que beaucoup d'entre nous, le chemin passe de toute façon par les communes et bien évidemment que toute initiative allant dans ce sens va, comme pour les gilets jaunes, va fédérer les énergies et que c'est par ce système-là qu'on pourra réussir à convaincre sur les 36 000 communes 500 signataires, je pense que c'est faisable, c'est aussi pour cela que dans ma démarche propre, je ne crée pas de parti, je ne crée pas de mouvement, je ne crée pas d'association, j'invite juste les gens à réfléchir et à aller vers leur maire pour essayer d'instituer cela.

Alors s'il faut qu'on se base sur les modèles de démocratie directe, dont ACT, je pense que c'est bien et que tous les gens de bonne volonté ici ou à venir n'ont pas de problème d'ego pour savoir si leur idée est meilleure que celle de leur petit copain et savoir s'il faut imposer ou pas ce qu'on a envie de faire. Alors oui, bien évidemment et avec plaisir, toute initiative d'action sera la bienvenue.

[Intervenant 2] (1:34:40 - 1:38:06)

Merci Stéphane pour ta réponse et moi je retiens un élément essentiel dans ce que tu as dit, parce que c'est quelque chose qui m'avait traversé l'esprit également il y a une semaine et ça m'a plus que traversé mais m'a percuté véritablement, c'est quand tu as dit que le mode de fonctionnement de démocratie directe, là c'est compliqué parce que son pseudo c'est démocratie directe, on parle de démocrate, mais ce qu'il explique avec ces agoras locales, quand tu dis que ça précède finalement les systèmes tels que toi tu peux le défendre ou que même moi je peux le défendre, pourtant ce sont deux systèmes assez différents puisque moi dans le mien je rejette l'idée de représentant de façon globale comme toi mais je fonctionne sur d'autres systèmes puisque je ne veux pas de tirage au sort, enfin je ne suis pas pour le

tirage au sort, je ne vais pas m'étaler, mais le fait que nous ayons tous en commun cette vision de démocratie directe quand j'entends ce que nous avons discuté la semaine dernière et ce que nous discutons ce soir je me rends compte qu'il y a effectivement un peu comme dans une toignée, des fils qui se rejoignent, qui s'entrecoupent qui permettent d'avoir une trame générale et si nous avons la compétence de faire en sorte que tous ces fils arrivent à se mailler comme il faut nous avons la capacité d'avancer encore plus fortement vers cette fameuse démocratie directe que personnellement j'appelle de mes vœux.

Je vais me permettre puisque Daniel et Fanch ont déjà posé des questions, je vais commencer parce que je vous cache pas que j'ai la page qui est suffisamment chargée en questions et je vais commencer à les aborder. Donc comme c'est à Fanch de parler par la suite je vais tout de suite lui poser une question puisqu'il a été abandonné par son pote Adrien tu vas être le seul à pouvoir répondre il y a une chose qui m'a si j'ai bien compris, vous avez créé un serveur Discord pour pouvoir aborder la véritable démocratie, de là est né ce manifeste que vous avez épinglé en haut et ce manifeste finalement et de ce que j'en ai compris tu me rectifieras si je me trompe le constat d'une nécessité de recréer une constitution de par les citoyens et cette constitution va devoir définir les règles de fonctionnement d'une véritable démocratie il y a deux choses premièrement petite remarque simplement, c'est quand tu as parlé je sais pas si c'est toi ou Adrien, du RIC et que dans le RIC effectivement dans le RIC en toute matière il y a une partie du RIC qui est le RIC révocatoire c'est à dire que le RIC permet de révoquer un élu et vous avez abordé l'idée que cette partie du RIC si j'ai bien compris, n'était pas nécessaire parce que dans votre vision à travers votre manifeste il y avait d'autres articles d'une constitution nécessaire qui se substituaient à cette nécessité de RIC de cette partie et il y a je suis très sensible à ça, vous avez dit nous estimons et donc j'aimerais te poser la question quand on a une volonté constituante est-ce que l'on peut dire nous estimons puisque normalement la constitution est établie par l'ensemble des français et le nous, le je la volonté personnelle ou même collective dans cette volonté constituante ne devrait pas exister donc j'aimerais juste avoir une petite précision sur cet élément là et après je vais vous poser une question suite à ton intervention dans le sens que tu es tout seul maintenant, franchement

[Intervenant 4] (1:38:07 - 1:40:03)

alors là je vais te répondre de suite quand je disais nous, je parlais effectivement des membres de France Constituante soyons d'accord effectivement il faut bien comprendre que nous notre idée on a beaucoup parlé effectivement de recréer une constitution mais en fait nous on utilise plutôt le terme canevas de constitution étant entendu qu'effectivement la constitution doit être écrite par le peuple, en fait exactement par la nation encore une fois je te rappelle que j'ai défini la nation comme étant l'ensemble des citoyens français parce que nous estimons bah oui c'est les citoyens français qui sont propriétaires de la constitution voilà c'est comme ça que nous on voit la chose alors donc effectivement il y a une partie démocratique à partir du moment où les citoyens décident de mettre le RIC révocatoire bah nous on se plaira bien sûr quand je dis nous là encore une fois c'est les fondateurs de France Constituante voilà c'est aussi simple que ça alors pourquoi maintenant j'ai dit qu'on n'était pas on n'était pas pour le RIC révocatoire encore une fois c'est tout simplement parce que comme dans notre idée le peuple possède à lui possède l'intégralité du pouvoir judiciaire automatiquement automatiquement il peut tout simplement sanctionner l'élu c'est aussi simple que ça grâce au pouvoir judiciaire étant entendu bien entendu qu'on supprime la notion la notion d'immunité parlementaire non non le gars il fait des conneries tant pis il doit payer il doit même payer plus que le citoyen normal pourquoi parce qu'il est élu et en tant qu'élu il est censé donner l'exemple c'est aussi simple que ça j'ai bien compris cet aspect là

[Intervenant 2] (1:40:04 - 1:40:37)

je ne suis pas d'accord du tout on va essayer pour que ce soit clair j'ai bien compris que tu avais

levé la main ça fait très longtemps que je gardais mes questions j'ai laissé intervenir justement un petit peu tout le monde avant de prendre la parole je vais te la repasser par la suite d'autant plus si tu n'es pas d'accord avec ce que vient de dire Franche on va essayer de faire ce soit même si on n'est pas très nombreux les specs sont enregistrés il faut que ce soit le plus clair et synthétique possible donc ce que je vais faire c'est que débiocratie t'as été coupé

[Intervenant 1] (1:40:37 - 1:40:40)  
t'as coupé ton micro

[Intervenant 2] (1:40:41 - 1:42:25)

les Airpods qui étaient en fin de batterie et donc du coup je les ai remis dans la petite boîte et je continue je vais simplement terminer avec Franche et du coup comme Daniel tu as envie de réagir je te relaisserai la parole derrière puis je repasserai la parole à Franche qui avait une question et je te repasserai la parole à toi qui avait aussi une question parce que j'aime la courtoisie je vais laisser démocratie directe réintervenir et je repartirai sur mes questions suivantes donc je comprends bien sauf que de mon point de vue et là c'est vraiment pour répondre à ta question donc j'ai bien compris que finalement votre vision c'était de fournir une trame, quand tu disais un canevas c'est de fournir une trame et le peuple soit accepte d'y faire passer le fil et de réaliser le canevas soit le voit différemment et il dessine autre chose que la trame donc ça c'est si j'ai bien compris ce que tu expliquais du nous estimons qui finalement est lié à votre réflexion personnelle, j'ai bien compris mais juste avant de passer la parole à Daniel qui peut-être te contredira en fait le RIC n'est pas incompatible enfin le RIC révocatoire n'est pas incompatible avec l'appartenance de la justice véritablement au peuple pourquoi ? Parce que la justice a un temps justement nécessaire d'application et que le peuple a le droit de dire oulala cet élu on veut d'abord l'évacuer, le remplacer par un autre et ensuite la justice devra décider si effectivement il est coupable de quoi que ce soit tu vois il y a deux notions différentes entre le fait qu'on ne le veut plus en action et que ce soit contre la légalité ou non simplement le fait que on ne l'estime plus compétent ou satisfaisant et puis il y a la justice qui là va sanctionner plus qu'une incompétence ou une inconvenance mais tout simplement une faute tu vois c'était sur ces deux aspects que je me posais aussi cette question par rapport à ta réponse si tu as tu peux répondre rapidement

[Intervenant 4] (1:42:26 - 1:42:40)

oui oui je vais répondre rapidement je vais essayer du moins en fait si tu veux pour nous si tu veux on a tout simplement aussi un petit peu peur, j'ai oublié de préciser ça, que le RIC révocatoire serve d'instrument politique si tu vois ce que je veux dire

[Intervenant 2] (1:42:41 - 1:43:39)

ah oui je comprends très bien mais c'en est un, c'est à dire que à partir du moment où la politique redevient politique au sens nombreux du terme il est bien normal que ce soit un outil politique mais pas dans le jeu attention quand je parle d'instrument politique c'est l'instrument si tu veux pour les partis politiques ah oui et bien après c'est certain que se reposera la question à mon avis et ça je le développerai je pense la semaine prochaine puisqu'il me semble que Stéphane l'a programmé la semaine prochaine moi je considère que les partis politiques sont le cancer de la démocratie c'est à dire qu'il ne peut pas exister de véritable démocratie tant que subsisteront les partis politiques donc forcément je comprends ta réflexion qui est de te dire s'il existe des partis politiques ceux-ci ont des moyens de mobilisation qui pourraient utiliser le RIC révocatoire dans des positionnements politiques mais non plus au sens noble du terme mais dans des sens clivants en quelque sorte et non pas unifiants je pense avoir bien compris et je pense que c'est clair pour tout le monde il me semble que Daniel voulait réagir à ton propos ou peut-être au mien, donc on va donner la parole à Daniel et ensuite je te repasse ta parole puisque tu avais une question

[Intervenant 5] (1:43:41 - 1:45:28)

Débilocratie Oui ça a répondu exactement ce que je devais répondre à France en fait parce que le peuple ne peut pas être dépositaire du pouvoir judiciaire, il ne peut pas être juge et parti, à mon avis je pense que c'est comme ça, donc le RIC révocatoire effectivement mais après il faudrait qu'il y ait une procédure judiciaire pour aboutir à, quand il s'agit notamment d'élus qui jusqu'à maintenant ont une immunité parlementaire, voire le Président de la République comme c'est le cas maintenant à l'article 68 il faudra une autre procédure pour s'il y a des conflits d'intérêts, des détournements de fonds publics, etc. pour mettre cet élu devant la justice je pense que je me suis fait comprendre à ce sujet le RIC révocatoire c'est une chose c'est vrai que ça peut amener à une réflexion comme le fait France mais à mon avis je veux dire le peuple ne peut pas être dépositaire du pouvoir judiciaire parce qu'il y a des juges qui sont formés pour ça et des magistrats qui le sont je vais juste revenir sur une intervention de Fred au niveau de l'intervention des médias dans le processus de votation suisse, en fait ça ne se passe pas comme ça, ce ne sont pas les médias qui ont une importance prépondérante puisque les citoyens à l'origine de l'initiative recueillent des signatures y compris au moyen d'une pétition y compris en allant dans la rue en faisant du porte-à-porte, en faisant du bouche-à-oreille et c'est ça la finalité de la démocratie et ce qui se passe pour aboutir à la votation au niveau du pass sanitaire récemment au niveau de la réforme des retraites et même de la biodiversité c'est plus ça se passe plus au niveau des citoyens qu'au niveau des médias en mon sens mais enfin moi je ne suis pas suisse.

[Intervenant 2] (1:45:28 - 1:46:26)

Merci Dany, on va rester encore une fois pour que ce soit clair pour les auditeurs mais aussi pour ceux qui vont réécouter le Space par la suite en fait j'essaye de faire en sorte que les sièges soient vraiment abordés les uns après les autres et pas de façon superposée donc pour ce qui est de la partie médiatique Fred te répondra parce que je pense qu'il y a de quoi répondre à ce que tu viens de dire donc je vais redonner la parole à Fanch si vous me permettez qui va répondre à tout ce que l'on a abordé il va ensuite faire une petite pause et une fois cette petite pause effectuée je redonnerai la parole à Fred pour qu'il réponde à Daniel et on repartira sur Fanch qui avait une question putain vous me faites faire des micmac au niveau de la gestion c'est extraordinaire. Vas-y Fred si tu veux répondre à Daniel et ensuite ce sera à Fanch de poser sa question et après on repart sur un tour puisqu'on a un nouvel intervenant qui est venu poser une question.

[Intervenant 3] (1:46:26 - 1:46:58)

Vas-y Fred Alors oui je fais confiance à Daniel sur le système démocratique suisse effectivement c'est bien les citoyens qui ont l'initiative mais je suis convaincu que les médias influencent les résultats des élections. Alors des fois ils y arrivent des fois ils n'y arrivent pas. En 2005 en France il y avait 98% de la presse écrite et médiatique audiovisuelle pour le référendum, pour le oui et finalement les français ont voté non à 55% donc ça marche pas tout le coup non plus mais aujourd'hui

[Intervenant 2] (1:46:58 - 1:48:40)

je vais aller dans ton sens et je vais me permettre justement parce que la question qu'a abordé Daniel est quelque chose auquel je réfléchis car ton propos et pour être honnête Fred d'ailleurs t'es celui qui a sans doute suite le plus de questionnements parce que je pense que c'est un point qui est pour beaucoup de citoyens compris comme étant central l'influence des médias et je pense qu'il faut faire la distinction entre deux types d'influences il y a l'influence qui est vraiment perçue par la majorité de la population comme étant une propagande parce que les individus ont malgré tout une conviction et il y a l'information des médias qui ne peut pas être perçue comme propagande parce que la majorité des citoyens n'ont pas la compétence pour le

percevoir.

Quand on pose la question sur un fait scientifique médical, nouveau forcément, moi pour faire très simple, même si je sais que Stéphane ne voulait pas qu'on aborde ce type de question mais au moment de la crise sanitaire j'ai dû prendre un temps d'analyse des faits pour m'établir un positionnement si j'avais écouté uniquement les médias comme le font beaucoup de citoyens, j'aurais été dans un sens qui n'était pas celui que j'ai défini après avoir pris les éléments or, c'est ça la grande différence je pense, c'est que si effectivement en Suisse, les citoyens sont à l'initiative des référendums il n'empêche que les médias ont un pouvoir non négligeable dans l'influence vers ces référendums et que s'ils vont influencer la réponse sur un positionnement que ne maîtrise pas la population ils ont une capacité à les faire voter contre leurs propres intérêts, ce qui n'est pas le cas quand finalement les citoyens ont une maîtrise c'est pour moi les deux distinctions, je te redonne la parole Paul

[Intervenant 3] (1:48:40 - 1:48:44)

c'est parfaitement bien dit donc je peux pas dire mieux

[Intervenant 2] (1:48:45 - 1:49:07)

Très bien, je te remercie du coup on va repasser la parole à Fanch qui avait donc une question après mon intervention et on repassera, tu m'excuseras démocratie directe mais on va repasser par Philippe qui vient de nous rejoindre en intervention qui avait sûrement une question, puis après je te repasserai la parole et moi après j'ai encore plein de questions pour tout le monde

[Intervenant 4] (1:49:07 - 1:51:55)

Alors d'abord, avant de poser ma question je vais répondre à Daniel parce que moi je l'utilise quand même en droit de réponse je vais faire très très court en disant que, attention, dépositaires c'est pas eux qui font la justice ça veut dire que ce sont eux qui nomment les juges c'est pas la même chose c'est les juges après de faire leur travail le citoyen se contente de porter plainte c'est aussi simple que ça alors ensuite, mes questions s'adressent à Stéphane là non plus c'est pas des questions c'est juste une remarque oui, je t'avoue que j'abonde dans le sens de mon collègue Adrien qui n'est malheureusement plus là quand il dit qu'il est sceptique dans la pratique sur le système enfin sur la démocratie directe moi personnellement je ne le suis pas tant que ça je dirais même que dans l'absolu c'est vraiment un système de représentativité directe qu'il faudrait mais le problème c'est que ça va mettre un ton fou un ton complètement fou et là je vais abonder dans le sens de Daniel qui disait tout à l'heure qu'effectivement il y a des questions qui sont très complexes et puis des questions qui quelque part n'intéressent pas le citoyen il faut dire les choses comme elles sont donc celui qui passe au-dessus de la tête il ne voudra pas répondre le citoyen lui tout ce qui l'intéresse c'est éventuellement de quoi vivre et il y a donc en fait on peut arriver à un système de démocratie directe mais il y a un canal ça va mettre deux ou trois générations, infaisibles pourquoi ? Parce qu'il y a toute une éducation à faire et là je parle au niveau de l'éducation bon ça je l'avais déjà dit je crois dans le premier space mais je suis obligé encore de le répéter voilà et donc il faut un système transitoire et en plus sans compter un détail la plupart des systèmes de démocratie directe sont calqués sur le système de la Grèce notamment le système d'Athènes je rappelle que Athènes était une cité et qu'il posait une cité antique c'est-à-dire une cité une ville avec des problèmes qui étaient les problèmes de ceux de l'antiquité malheureusement pas les problèmes d'un monde mondialisé comme nous avons à l'heure actuelle qui sont des problèmes géostratégiques économiques qui sont d'une importance directe alors oui effectivement on insiste notamment ça s'est vu pendant les gilets jaunes à une mobilisation des citoyens mais ce genre de mobilisation on ne le voit malheureusement qu'en cas de crise pourquoi ? Parce qu'en cas de crise devant l'assiette vide le citoyen est obligé de se mobiliser et là il se met à réfléchir

ce qui prouve qu'on n'est pas tout à fait des moutons mais voilà il faut en arriver là pour que les citoyens se mobilisent et malheureusement une fois que la crise est passée on retourne un peu sur les systèmes c'est pour ça que je dis bien qu'il faut d'abord éduquer les gens c'est tout ce que j'avais à dire

[Intervenant 2] (1:51:56 - 1:51:58)

merci Franche Stéphane je t'en prie

[Intervenant 1] (1:52:00 - 1:55:15)

tu as dans ta question déjà donné la moitié de la réponse donc ça va être très facile de pouvoir répondre effectivement qu'il faut une éducation mais une éducation Raoul dans la semaine dernière précise à juste titre qu'il faut faire attention les démocrates diraient que nous sommes entre guillemets il ne faut pas que nous pensions que nous soyons éclairés et que nous allons éduquer le bon peuple c'est pas du tout dans cette position là la condescendance est vraiment la seule chose qui enfin je pense pourrait nous desservir au plus haut point la temporalité parce que tu fais appel à ça la temporalité et d'ailleurs aussi ça rejoint un petit peu une remarque qu'avait fait Daniel sur les juges et sur la judiciarisation de notre société à savoir qui prend les décisions on a d'abord un problème prioritaire à résoudre c'est à dire que si on fait une approche systémique il va falloir que on reprenne les moyens de diriger nos destins en main et parallèlement à ça répondre à tout ce que moi j'ai appelé la contre-évolution c'est à dire tous les gens qui soit par convergence d'intérêts soit pour préserver leur acquis vont empêcher à tout prix que la démocratie directe s'instaure donc la priorité si on essaie de faire l'échelle du temps c'est d'abord de reprendre une forme de pouvoir de mettre en place une démocratie directe et bien évidemment que quand on parle du droit on ne peut parler que du droit judiciaire bien évidemment que quand on voit que le code civil ça fait peur quand on regarde le code du travail aussi ça fait peur quand on regarde le droit administratif qui est complètement séparé du droit bref on a aujourd'hui une démarche de simplification à faire totale du droit mais ça je dirais que c'est presque se gober. Aujourd'hui il faut que nous donnons les moyens quel que soit la façon et le chemin que nous allons prendre et quel que soit les idées qui sont retenues ou pas retenues peu importe. Aujourd'hui il faut d'abord qu'on se donne les moyens de pouvoir justement avoir les moyens de changer les choses et si après il faut réformer le droit et y mettre 10 ans c'est pas bien grave mais il y a des priorités.

Il est évident que avant de réformer le droit il va falloir remettre une économie de production il faut absolument s'occuper de notre agriculteur et de ses pauvres agriculteurs qui se suscitent quasiment par jour et qui sont éliminés par un agrobusiness et un syndicat qui est le syndicalisme économique etc. Donc il y a tellement de choses à faire dans une approche systémique que c'est compliqué Moi je suis pas un Frexit entre guillemets comme vous pourrez l'entendre mais je pense que c'est une condition nécessaire et suffisante mais non suffisante par contre pour l'application d'une véritable démocratie parce qu'évidemment que l'Union Européenne va nous empêcher, c'est bien évident on a encore vu la semaine dernière qu'il y avait une décision qui allait contre le sens et contre par exemple le discours de Solution Démocratique et de Rael où l'Union Européenne est encore

[Intervenant 12] (1:55:15 - 1:55:21)

assez en force sur le droit français donc effectivement on peut se dire que ça va

[Intervenant 1] (1:55:21 - 1:56:47)

prendre des générations mais je ne pense pas que ça prendra des générations. Je pense que une fois qu'on aura remis les outils et qu'on aura mis un contenant bien solide où les gens pourront savoir que on va compter sur l'intelligence collective et la décision vers le bien commun, à partir de là on fera les choses dans une forme de gradualité et dans un ordre qui

sera naturel, les priorités vont s'imposer d'eux-mêmes et je termine juste, excusez-moi je suis un peu long sur la remarque de Daniel que j'ai dû soit j'ai mal interprété, soit je ne comprends pas et peut-être que ce n'est pas le propos il faudrait qu'elle remène dessus.

Pour moi un juge est instruit, il n'a pas à décider dans ma façon, dans mon approche. Alors je sais que ça peut arriver là aussi, ça peut surprendre mais on a des avocats, on a des juges, il y a des procureurs, etc. Tous ces gens-là font partie du système, toujours ne pas en cause, mais ils ne sont pas là pour décider.

On voit bien que quel que soit le bord politique on entend souvent cette formule, la république des juges la république des juges elle ne doit pas avoir lieu, quel que soit le bord politique le gouvernement en place, etc. Alors est-ce que j'ai bien compris ou pas Daniel si tu pouvais préciser et puis après je te laisse prendre la main et je te remercie encore pour ce ping-pong et cette mobilité intellectuelle dont tu fais preuve que je serais bien incapable. Voilà, j'ai fini, merci.

[Intervenant 5] (1:56:48 - 1:56:52)

Les juges Stéphane rendent des jugements, donc ils décident.

[Intervenant 2] (1:56:53 - 1:56:54)

Je pense que Stéphane...

[Intervenant 12] (1:56:55 - 1:57:05)

Je trouve qu'ils ne veulent pas décider, ils sont là pour éclairer le débat et tu parlais tout à l'heure Daniel de conflit d'intérêts, c'est peut-être moi qui ai mal compris c'est pour ça que j'aurais aimé que tu précises.

[Intervenant 2] (1:57:06 - 1:57:42)

Je vais m'immiscer entre vous deux en tout bien tout honneur encore une fois mais je pense que vous parlez tous les deux de deux choses existantes et différentes. Vous avez effectivement une justice qui est délivrée par les juges. Là c'est dans un certain format de justice à laquelle les affaires banales et courantes sont confrontées et puis vous avez des affaires de justice qui sont traitées par des jurés sous l'encadrement du juge.

C'est-à-dire que là c'est la souveraineté populaire à travers des jurés qui vont définir ce que la justice doit prononcer comme fait et comme sentence.

[Intervenant 5] (1:57:43 - 1:57:45)

Là vous parlez de cour d'assises mais non on parle pas de cour d'assises.

[Intervenant 2] (1:57:46 - 1:58:17)

C'est deux types de nature existantes. C'est ça, les jurés privés et les assises. Et je pense que Stéphane parle justement des cours d'assises, en tout cas de la procédure de jugement des cours d'assises et que Daniel, elle, parle du fait que le site en fait, je pense que Daniel parlait de la nature des jurys populaires.

Le jury populaire qui finalement ne va pas avoir l'encadrement d'un professionnel de justice, qui effectivement est très dangereux. Si j'ai bien compris le propos de Daniel et ce que Stéphane expliquait.

[Intervenant 5] (1:58:19 - 1:59:13)

Dans le sens, oui, où effectivement il faut quand même avoir des moyens et des connaissances

juridiques suffisantes et Dieu sait si c'est compliqué, c'est complexe avec tous ces codes comme en a cité certains Stéphane. C'est extrêmement complexe, c'est pas à la portée de tout le monde. Donc ça va être rendu par un simple citoyen, par des simples citoyens.

Après, ça me pose la question quand même juridique révocatoire, effectivement. Il faut que je regarde comment le mettre en place pour éviter que ce soit les citoyens qui rendent la justice et destituent un élu par leurs propres moyens, par leur propre justice entre guillemets. Ça m'interpelle à ce niveau-là.

Effectivement. Merci.

[Intervenant 2] (1:59:16 - 1:59:18)  
Stéphane, une réponse ?

[Intervenant 1] (1:59:18 - 1:59:48)  
Non, pas du tout. C'est très clair. C'est un point de divergence mais qui est tellement secondaire que c'est pas bien grave.

Encore une fois, je reste persuadé et je crois en l'intelligence collective et dans l'éducation et la capacité de la masse une fois qu'on sera devenus des citoyens matures, à pouvoir décider. Mais après, je peux peut-être me tromper, mais c'est tellement secondaire qu'il n'y a pas de polémiques à suivre. Ce sont des avis qui sont divergents et qui sont respectables.

[Intervenant 2] (1:59:49 - 2:00:01)  
Ce sont des avis dont on aura l'occasion de redébattre au fur et à mesure des prochains fêtes que j'assumerai. Merci à vous deux. On va passer la parole à Philippe qui nous a rejoint et qui n'est pas encore intervenu.

C'est à toi Philippe, vas-y, je t'en prie.

[Intervenant 8] (2:00:01 - 2:01:27)  
Merci beaucoup. Bonsoir à tous et merci de l'invitation. Oui, je voulais juste parler de trois choses que j'ai entendues et qui m'ont un peu froissé entre guillemets.

C'est la question des élus, c'est la question des partis politiques et c'est la question de la justice. Pour ce qui est de la question de la justice, je pense que dans toute société politique, on doit être attentif à la séparation des pouvoirs, tel qu'il soit. Donc c'est une chose extrêmement importante.

Autrement, on tombe dans une société de type barbare et je ne pense pas que c'est ce qu'on souhaite. Donc, voilà. Pour ce qui est des élus, là, je pense qu'en démocratie directe, il ne peut pas y avoir d'élus.

Il peut y avoir des mandataires tirés au sort mais il ne peut pas y avoir d'élus. Donc, voilà quoi. C'est mon opinion.

Je laisse le loisir aux gens de répondre à cette affirmation. Et puis, la troisième chose, c'est sur les partis politiques. Et les partis politiques, dès l'instant qu'on est en démocratie directe, à mon avis, ils ne peuvent plus exister en tant que partis politiques.

Ils n'ont plus aucun intérêt d'exister en tant que partis politiques. Ils peuvent exister en tant que club de philosophie ou ce genre de choses mais absolument pas en termes de partis politiques

comme nous les connaissons aujourd'hui sur le régime représentatif que nous connaissons. Merci beaucoup.

Je vous laisse la parole.

[Intervenant 2] (2:01:28 - 2:03:23)

Avant que tu t'en ailles, Philippe, parce que moi, j'ai un modèle encore une fois, que je présenterai la semaine prochaine. J'ai un modèle personnel d'une démocratie directe. Et en fait, alors que je suis totalement opposé aux partis politiques et que j'ai une réfraction assez forte des représentants parce que, comme l'a très justement dit Stéphane, un élu, enfin pas un élu, un représentant, même si encore une fois, il faut savoir comment est-ce qu'il est défini dans sa représentation, mais un représentant est corruptible.

Que ce soit par sa volonté personnelle d'être corrompu, on le sait, aujourd'hui on a énormément de responsables politiques qui sont corrompus, non pas parce qu'on menace leurs enfants mais parce qu'ils le souhaitent par avidité ou d'autres procédés. Et puis, ça c'est la partie la plus basse de la corruption, mais il y a aussi la capacité d'être corrompu par contrainte. Pour faire très simple, je te nomme ou te tire au sort représentant pour une fonction x ou y et puis quelqu'un va finalement kidnapper ton enfant ou mettre une pression telle que finalement tu te dis est-ce que je dois faire valoir l'intérêt général ou protéger mon enfant, mes proches ou quoi que ce soit.

Donc c'est pour ça que je suis assez réticent à la question de représentant. Néanmoins, et ça je te pose la question Philippe, comment fais-tu pour qu'il puisse y avoir une représentation de l'État-nation comme ça a été abordé tout à l'heure à l'international, que ce soit dans certaines instances internationales ou que ce soit simplement dans des pays où nous avons des consulats. C'est-à-dire que le consulat, c'est-à-dire la représentation de l'État-nation France dans d'autres pays, va devoir être en mesure, dès que je mets une parole, parce que je me suis posé cette question, comment est-ce que l'on fait ?

Donc Philippe, si tu as une réponse, pour le reste je te suis plutôt.

[Intervenant 8] (2:03:24 - 2:03:47)

Alors, oui j'ai une réponse. J'ai peut-être des réponses, pas une réponse, mais des réponses. Il y a plusieurs possibilités.

Il y a la possibilité d'avoir un corps de fonctionnaire diplomatique qui fasse ce travail et qui reçoive les ordres du forum ou de l'agora.

[Intervenant 2] (2:03:49 - 2:04:17)

Il y a la deuxième... La question se pose toujours. Là on est presque dans la question philosophique.

Qu'est-ce qu'il y a au-delà de l'au-delà ? Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que si on a des fonctionnaires qui occupent la fonction, comment sont choisis les fonctionnaires ?

Est-ce qu'ils sont élus ? Est-ce qu'ils sont sélectionnés par l'ensemble de la population ? Si on refuse tout représentant, ça veut dire que chaque citoyen doit décider.

Et à ce moment-là, comment est-ce qu'on décide des fonctionnaires qui vont occuper la fonction ?

[Intervenant 8] (2:04:17 - 2:05:57)

Certes, on est d'accord, mais on a aujourd'hui des gens qui sont formés pour ça. C'est-à-dire que la capacité d'avoir, d'être négociant diplomate, c'est pas des capacités que tout le monde a. Attention, c'est des choses très précises et très pointues.

Donc, je pense que c'est sur les capacités des gens qui peuvent être mis en place. Les fonctionnaires ne sont pas des élus, aujourd'hui. C'est des gens qui sont payés par l'État pour faire une mission et accomplir des missions.

L'autre possibilité que je vois, c'est d'envoyer toujours des émissaires. Des émissaires que le peuple aura tirés au sort sur des listes de volontaires. Ce sont des gens qui sentent la possibilité d'avoir cette mission, de pouvoir remplir ce type de tâche, ce type de mission.

Et bien sûr, la mission en question, une fois qu'elle est terminée, elle est terminée. Elle est impérative. Et elle est révocable si jamais il y a un problème dans le cours de cette mission.

C'est les trois choses qui, à mon avis, doivent être mises en place. Après, ça peut être affiné. Je n'ai pas la vérité absolue et tout est ouvert sur ces questions-là, bien sûr.

[Intervenant 2] (2:05:59 - 2:06:24)

Je pense qu'on est tous, en tout cas, celui qui ne pense pas être, comme tu viens de le décrire, en recherche non pas de vérité, mais de solutions qui soient la plus favorable possible pour l'ensemble des citoyens, serait dans une prétention incroyable, parce qu'effectivement, nous sommes tous en train de nous poser des questions. C'est ce qu'on en fait depuis 21h15, et que nous avons déjà fait la semaine dernière, et qu'on va continuer à faire. On ne fait que se poser des questions.

Merci pour ta réponse, Philippe.

[Intervenant 1] (2:06:24 - 2:08:54)

Je voudrais juste préciser quelque chose des démocraties. Je voudrais quand même rappeler une chose fondamentale, c'est que la démocratie directe demande à ce qu'il y ait un renouveau, une évolution d'un signe de loyenneté. Mais ça ne veut pas dire, pour ça, qu'il faut remettre en cause les compétences des personnes, à la fois de nos élus, même si certains d'entre nous ne veulent plus de représentativité, et remettre en cause les compétences de nos fonctionnaires.

Philippe parlait et répondait éventuellement à une solution en ce qui concerne l'international, porter la voie de la France à l'étranger, dans une démocratie directe. Mais n'essayons forcément de réinventer la roue qui tourne, ou de l'eau chaude, apprenons juste à s'en servir. On a des ambassadeurs, même si Macron, étant le fondateur de notre République, est venu pour serrer le dernier boulon du cercle, à attaquer en règle ce corps diplomatique.

Nous avons des gens qui sont formés pour ça, qui ont, pour la plupart, je parle bien entendu pas de gens tels que Séjourné, mais qui pour la plupart sont des esprits brillants et se font l'écho dans leur professionnalisme, de la voie portée par les gens qui décident. Aujourd'hui, c'est les partis, à travers leurs représentants et à travers les médias qui les portent, et on sait très bien qu'on parle beaucoup d'État profond au niveau des États-Unis, mais on sait aussi que l'État profond français est mondialiste et intervient partout. On n'a qu'à voir tous les lumières qui fleurissent à travers toutes les soi-disant démocraties dans lesquelles nous vivons.

À partir du moment où il y a des décisions qui sont prises, qu'elles soient de façon démocratique

directe ou qu'elles soient faites par un système qui est à bout de souffle, que nous constatons aujourd'hui, on délègue ces prises de parole à des professionnels, et on a de grands professionnels, on a des ambassadeurs qui seraient à même de pouvoir tout à fait le faire, comme on a de très bons fonctionnaires et de hauts fonctionnaires qui sont formés pour ça.

La seule chose, c'est qu'ils n'ont pas du tout, à mon avis, à décider, mais pourquoi réinventer les compétences alors qu'on les a, de la même manière pour répondre à nouveau à Daniel, il y a des juges qui sont formidables, même si on a la République des juges, mais aussi des juges qui sont formidables. L'important, c'est juste que la direction doit être donnée par le peuple, mais on a déjà tous, à mon avis en tout cas, toutes les compétences et toutes les ressources humaines au sein de l'État. C'est juste ce que je voulais préciser.

[Intervenant 2] (2:08:55 - 2:11:59)

Non, mais c'est une précision importante. En tout cas, volontairement, je suis là pour essayer d'être le poil à gratter de chaque intervenant. J'aime bien ce rôle-là.

Mais justement, quand je questionnais Philippe sur son intervention, c'était pas pour nier le fait qu'il existait des compétences, c'était pour savoir comment faire en sorte pour que les compétences se retrouvent au sommet, soit de la représentation, puisqu'il en faut une, inéluctablement. Quand je parlais de la diplomatie, je l'abordais sur le plan de la représentation, et donc comment faire en sorte pour que la compétence nécessaire à la représentation de l'État-nation France puisse se faire dans des conditions qui soient satisfaisantes véritablement pour l'intérêt général. C'était le propre de mon propos.

Je reprends... On va reprendre le temps, puisqu'il y a Fanch et démocratie directe qui veulent intervenir. Et donc, comme encore une fois, j'ai beaucoup de questions et qu'on approche bientôt des plus de 3 heures d'intervention.

Oui, ça va bientôt faire 3 heures. Dans une demi-heure, ça fera 3 heures qu'on est ensemble. Donc, je vais poser une question à Fanch, qui est intervenue sur la France constituante, qui va me répondre, qui posera ensuite sa question, puisqu'il a levé la main, donc c'est qu'il a une question.

Ensuite, je passerai la parole à démocratie directe. Et puis, je reviendrai sur des questions que j'ai notées pour Fred, qui nous a présenté le RAC. Et la question que je lui ai posée à Fanch est d'ailleurs en lien avec l'intervention de Fred.

Tout à l'heure, en fait, vous avez abordé la question de la charte de Munich. Et Fanch, tu as dit, d'ailleurs, la charte de Munich pourrait être intégrée à la Constitution. Alors, volontairement, je voulais épingler en haut la charte de Munich, pour vous rendre compte quand même que ce n'est pas deux lignes, la charte de Munich.

C'est une charte qui comporte donc 10 devoirs, 5 droits. La question qui est un petit peu provocatrice, mais qui n'est pas totalement inutile, je pense, c'est est-ce que le fait de mettre trop de choses, trop d'éléments dans une Constitution ne serait pas nuisible à cette Constitution en elle-même ? Pourquoi ?

Parce que la Constitution, c'est le cadre, ce n'est pas la loi, c'est le cadre qui définit la loi. Et mon interrogation, c'est qu'à vouloir, par exemple, on a eu dernièrement un exemple qui a été de mettre dans la Constitution ce que je considère loi sociétale par rapport à l'IVG, pourtant, avec lequel je suis pour. Mais est-ce que, finalement, à trop vouloir charger la Constitution, on en dénature la puissance qui devrait être presque sacrée ?

Même si elle est évolutive, je ne dis pas qu'une Constitution ne doit pas évoluer, bien au contraire, elle doit suivre les évolutions générationnelles, mais la question que je te pose franche, c'est est-ce que à trop vouloir mettre d'éléments dans la Constitution, on ne ferait pas de la Constitution quelque chose qui serait presque l'équivalent du code civil, du code, voilà, de la loi ? Or, ça doit être au-dessus, au-dessus et très au-dessus de la loi. Je t'en prie franche, et puis après tu pourras poser ta question.

[Intervenant 4] (2:12:01 - 2:13:22)

Écoute, moi je vais te dire qu'il n'y a pas que la charte, il n'y a pas que si tu regardes notre Constitution, il y a plein d'éléments qui sont extérieurs, qui sont appelés justement sous forme de chartes, de traités, de déclarations, etc., qui sont repris, c'est à ça que sert le préambule, le préambule, mais on peut parfaitement les mettre aussi dans les textes de loi, enfin dans les textes de loi, c'est-à-dire qu'en fait, faire un appel de la loi, faire l'appel de la loi par un article, par exemple, la France s'engage à respecter la charte de Munich, voilà, c'est aussi simple que ça.

Il y a là-dessus, au même titre que par exemple, la charte de l'environnement, elle existe déjà, qui a été introduite, tu vois, ensuite, bon, pour ma question, en fait ce n'est pas une question, c'est juste une précision que je voudrais apporter, à plusieurs reprises on a parlé le terme de représentant, il faut entendre, et d'ailleurs je note que tu l'as dit toi-même, tout dépend en fait de la définition que l'on donne au terme représentant, et bien justement, ça c'est une définition, tu vois, à introduire dans la constitution justement. Qu'est-ce qu'on entend exactement par représentant ? J'ai oublié quelque chose d'important, notre préambule, il se termine justement par une conclusion, et la conclusion c'est nos représentants ne sont pas nos dirigeants, ils sont nos représentants, voilà.

[Intervenant 2] (2:13:23 - 2:14:03)

Merci Franche, effectivement c'est une précision très importante, tu l'avais abordée la dernière fois, enfin la semaine dernière sur le Space X1, effectivement c'est un point qui est vraiment de mon point de vue central, c'est d'avoir un glossaire initial à la constitution qui permet de s'entendre précisément sur les termes utilisés dans cette constitution, puisque le terme de représentant a deux natures possibles, donc merci pour ton intervention Franche. On va donc écouter maintenant Démocratie directe pour une question, une remarque, et puis après j'enchaînerai avec quelques questions pour Fred Durac, qui sont en lien avec la Chambre de Munich et donc forcément sont sujets des médias. Vas-y Démocratie.

[Intervenant 6] (2:14:03 - 2:15:19)

Moi j'ai une question en céphale avec juste deux petites précisions rapides mais importantes à Jérôme et à Franche. Franche, pour moi, les outils de démocratie directe entraînent l'auto-éducation, c'est-à-dire que c'est pas l'un avant l'autre, c'est ensemble. Exemple, le peuple suisse globalement est devenu pour moi respectueux des règles et des lois, plus que les Français, de par ses institutions de semi-démocratie directe, on va dire.

Et enfin, une précision à Jérôme, quand je... Fred, tu veux absolument l'appeler Jérôme, mais c'est Fred. Fred, pardon, ça faisait depuis le début, je suis désolé.

Je le mets sur le papier, Fred et Rick, c'est pour Fred. Donc, en démocratie directe, les institutions sont sous le contrôle des agroas, donc directement des citoyens, dont le fameux service public d'information politique que je proposais pour les référendums. Bon, ça, c'était de précisions importantes à donner.

C'était pas sous la jougue d'un État sans contrôle. Donc, question à Stéphane. J'aimerais que tu rentres plus...

que tu ailles plus loin sur... Tu remplaces dans ta démocratie directe, totale, tu remplaces le gouvernement par quoi ? Comment tu le vois ?

Comment est-ce... Enfin, par quoi est remplacé le gouvernement ?

[Intervenant 1] (2:15:22 - 2:19:50)

Le gouvernement n'existe tout simplement plus pour la simple et bonne raison, c'est que il y a des ministères. Alors, encore une fois, ce n'est pas à moi. J'ai une petite idée vers quoi il faudrait répondre, mais ça s'inscrira dans un débat.

Encore une fois, je rappelle, moi, je propose un contenant et le contenu, c'est un peu compliqué. Mais pour expliquer le modèle systémique que je vous propose, je suis obligé de prendre des positions qui sont les miennes, alors, avec toutes les réserves d'usage. Aujourd'hui, moi, ce que je constate, et je crois qu'on sera tous d'accord, c'est qu'on a pléthore de ministres, de ministères, de secrétaires d'État, etc.

Bref, des élus qui sont tout cooptés. C'est un pléonasme volontaire que je fais, puisque quand on voit qu'aujourd'hui, à tous les niveaux, que ce soit même au niveau communal, on a des maires qui sont et des secondes-agents qui sont inscrits dans les communautés communes et donc qui touchent deux fois des émoluments pour le même travail dans des réunions, d'ailleurs, pour certains, même pas le temps de pouvoir le faire. On a le département qui va chercher des capacités, des compétences qui se chevauchent avec la région.

Et puis, on n'a qu'à voir tout le monde, malheureusement, on l'a bien vu avec l'épisode du Covid, tous les organismes qui sont au nombre de six ou, si on regarde bien, presque huit organismes différents pour gérer la santé. Enfin, ça devient n'importe quoi. Mais, en fin de compte, c'est quoi ?

C'est le résultat des élus qui se cooptent et qui se dépostent et qui se créent des budgets et qui finissent par se marcher sur les pieds. Et on a exactement le même problème au niveau ministériel. Donc, j'ai dans mon schéma proposé des grands ministères, je pense qu'avec dix, onze ministères, ça devrait suffire.

Ces ministères sont portés et existent par des fonctionnaires, que ce soit des fonctionnaires sans aucune condescendance de premier niveau, comme, entre guillemets, des hauts fonctionnaires. À partir du moment où, quel que soit leur niveau, ils ont des compétences et qu'ils sont au service de la démocratie qu'on instaure, qui est décidé dans le cadre des assemblées citoyennes nationales, on peut tout à fait imaginer une transposition avec ce que nous vivons aujourd'hui. L'Assemblée citoyenne nationale se créera un budget.

Alors, il faudrait effectivement commencer par faire une audite de l'État, une audite de la dette, une audite de la dette internationale, arrêter de mettre du Orbihan. Moi, je suis un ancien chef d'entreprise et même de petite TPE et tout ça me semble un non-sens si on essaie de voir comment on fonctionne. Aujourd'hui, on a presque le double d'équivalent de la dette avec le Orbihan.

Bref, on marche sur la tête complètement. Et en ce qui concerne les ministères, il y aurait simplement une coordination ministérielle pluridisciplinaire qui serait aux ordres de l'Assemblée citoyenne et il n'y aurait pas de gouvernement. Ces gens ne servent à rien.

Ils nous l'ont bien prouvé et on l'a bien vu encore avec ce qui vient de se passer entre les européennes et les législatives. À quoi servent tous ces gens ? À rien.

Qui gouverne et qui applique au fond ? Ce sont les fonctionnaires, le corps d'État. Si les directives sont claires, si elles sont décidées par l'Assemblée citoyenne nationale et que les directives sont mises en place, il n'y a qu'à acter.

À mon avis, je pense qu'on n'a pas besoin, pour gérer l'administration, autre chose qu'une coordination qui met en application ce qui a été décidé dans le cadre de grosses orientations et puis pas forcément aussi des orientations à moyen terme mais aussi des orientations à court terme comme des investissements en ce qui concerne l'énergie. On a bien vu qu'on est à bout de souffle en mélangeant tout et n'importe quoi. Donc des gouvernements, en clair, il n'y en a pas.

Il y a juste des fonctionnaires qui appliquent, qui sont payés pour ça et qui sont aussi des citoyens qui à un moment décident s'ils sont appelés à voter dans le cadre des assemblées citoyennes, quel que soit le niveau ou quelle que soit leur implication. Excuse-moi, j'étais un peu long mais j'essayais d'être toujours, encore une fois, c'est une approche systémique dont tout est tellement lié. C'est aussi pour ça que je supprime un tas de choses qui sont pour moi complètement inutiles et d'ailleurs c'est marqué, le Sénat n'existe plus, le gouvernement non plus, le Parlement, le Congrès du Parlement, même la banque publique d'investissement qui est de corruption totale et d'orientation économique qui est liée juste à des orientations politiques qui ne servent qu'à servir les intérêts de quelques-uns. Il faut se passer de tous ces genres et donc il n'y a pas de gouvernement.

J'étais un peu long, je m'excuse.

[Intervenant 2] (2:19:51 - 2:21:26)

C'était très clair et je pense que je n'ai pas noté de longueur. S'il y en a qui l'ont noté, tant pis pour vous. Alors, il n'y a plus de mains levées, je vais pouvoir prendre le temps de poser quelques questions, en l'occurrence j'en ai 4 pour Fred et le RAC et puis après pour finir s'il n'y a pas d'autres mains levées, j'aurai une question enfin une question, une réflexion, une interrogation, une question pour Stéphane dans ce qu'il a défini au tout début du Space.

Alors, j'ai plusieurs questions, on va essayer de le faire de façon interactive et dynamique. Déjà, tu as mis en opposition les chaînes d'information, les médias d'information et les médias dits commerciaux. J'ai une question pour toi dans l'idée du financement, parce qu'encore une fois le RAC, c'est la question du financement des médias et surtout des médias d'utilité publique.

J'ai une interrogation puisque l'information, faire de l'information, donc de l'enquête, de l'investigation, ça a un coût et ça a un coût qui finalement est plus conséquent que de simplement mettre 3-4 chroniqueurs autour d'une table et de dire des conneries. Ma question, c'est finalement, dans ton modèle, quelle est la prise en compte de ce coût du véritable journalisme ? C'est-à-dire que quand tu as une équipe de journalistes qui vont faire de l'investigation pendant 6 mois, 1 an, afin de mener une véritable enquête en tant que contre-pouvoir, comment est-ce que tu l'intègres à ton modèle par rapport aux entités commerciales ?

[Intervenant 3] (2:21:27 - 2:21:28)

Bonne question.

[Intervenant 2] (2:21:31 - 2:21:36)

Et de prendre le temps d'essayer de parler des autres d'abord et si jamais les questions ne sont pas abordées, j'y vais.

[Intervenant 3] (2:21:38 - 2:22:07)

C'est sûr qu'en terme de journalisme d'information et d'investigation, je crois comprendre qu'aujourd'hui, j'ai quelques noms en tête, mais ils gagnent leur vie dans les enquêtes en vendant des livres. Donc je ne pense pas que ce soit forcément le budget le plus coûteux. Après, on parle de 4 à 7 milliards à répartir.

Je pense qu'avec 4 ou 7 milliards, on peut en former et en payer des journalistes d'investigation, si on s'orientait là-dessus. Après, il faut... C'est une bonne question.

[Intervenant 2] (2:22:08 - 2:24:36)

Il faut creuser. Très bien. Après, encore une fois, le but n'est pas de te figer, parce que je vais être très honnête, et encore une fois, je l'aborderai la semaine prochaine, dans mon modèle personnel, se pose cette question des médias, c'est quelque chose qui a été pour moi dès le départ central dans ma réflexion d'une véritable démocratie.

La démocratie, ce n'est pas mettre un bulletin dans une urne quand bien même ce serait pour voter pour des idées ou des lois, mais qu'à partir du moment où on n'est pas informé correctement en tant que citoyen, on n'est pas en démocratie. Donc tout ce que tu as abordé ce soir a été pour moi très intéressant, très instructif et source de beaucoup de réflexion. C'est pour ça que je te posais cette question-là.

Deuxième question qui est un petit peu connexe. Tu fais la distinction entre ceux qui sont éligibles au CRIC et ceux qui ne le sont pas. Ceux qui sont éligibles au CRIC sont ceux qui sont finalement d'intérêt public et qui sont tournés vers l'information de la population.

Et finalement, ce met en opposition à ceux qui sont éligibles au CRIC, ceux qui ne sont pas tournés vers la nécessité d'information de la population, mais vers le divertissement de la population. Et là, encore une fois, je vais aborder deux aspects de cette dualité. Premièrement, est-ce que ça voudrait dire que la population n'aurait pas besoin de divertissement et qui n'a donc pas besoin de la financer ?

Deuxième point, est-ce que le fait qu'une chaîne soit de nature du divertissement et donc non éligible au CRIC devrait la laisser être soumise au financement par autre chose que le financement citoyen ? Ce qui sous-entendrait que le seul moyen qui puisse être, c'est celui de financement par la publicité ou par une puissance financière, et en sachant que la publicité est très souvent un moyen détourné par les puissances financières d'alimenter des chaînes. C'est-à-dire qu'on sait aujourd'hui que beaucoup de chaînes ne vont pas proposer de l'information contre certains oligarques alors que la chaîne n'est aucunement détenue par l'oligarque.

Mais simplement parce que quand tu veux mettre un documentaire, une enquête sur Bernard Arnault, Bernard Arnault à travers sa puissance financière est capable de faire en sorte que la chaîne perd à travers la publicité un apport tel qu'elle ne peut pas se permettre d'aller contre Bernard Arnault. Donc deux questions finalement, j'essaie de synthétiser. Est-ce que la population n'a pas besoin de divertissement et auquel cas si elle en a besoin le CRIC devrait être capable de financer ?

Parce que si ce n'est pas le cas, les oligarques utiliseront toujours les chaînes de divertissement pour propager leurs idées sous couvert de divertissement.

[Intervenant 3] (2:24:38 - 2:26:20)

C'est une bonne question. Alors c'est sûr qu'on va dire que la population a besoin de divertissement oui, on va dire ça comme ça et il y aura toujours des financements parce qu'aujourd'hui c'est le système, aujourd'hui tout est divertissement. Et aujourd'hui le système se trouve à travers la publicité etc, le placement de produits.

Donc là-dessus il n'y aura pas vraiment de changement. Là où parce que moi je suis plutôt, on va dire, libéral et je ne suis pas dans la censure, aujourd'hui que Bolloré et que les autres fassent du divertissement pourquoi pas, c'est pas ma tasse de thé mais pourquoi pas mais par contre il faut que derrière il y ait un espace d'accès aux ondes on va dire pour que les médias d'information puissent exister. En fait c'est pas tant ce que je veux dire là c'est que si par exemple Bolloré on va prendre un exemple très vulgaire mais si Anouna par exemple n'était pas une chaîne de TNT il serait simplement sur une chaîne YouTube il se kifferait autant de téléspectateurs le soir.

Je ne suis pas sûr. Donc il n'y a pas que la question du financement, il y a aussi la question du placement dans les différents canaux, les différentes chaînes. Et ce qui est important pour moi c'est de se dire, il faut qu'on reste quand même on n'est pas dans la censure, pas du tout, on n'est pas dans l'usine à gaz.

L'idée c'est de se dire, bon ben il y a des chaînes qui existent actuellement, c'est non-tact, par contre il faut leur réduire de l'espace par rapport aux vraies chaînes d'information, il faut donner une liberté, un poumon d'oxygène à celles qui veulent se créer. Et après le marché le marché s'orientera là où les lecteurs et les téléspectateurs voudront aller. Je ne sais pas si je réponds à tes questions parce que je suis un peu fatigué mais en gros aujourd'hui on ne peut pas, c'est clair que le divertissement il faut le laisser et je ne vois pas le divertissement aujourd'hui, il est financé par la publicité par les actionnaires et aujourd'hui c'est un modèle qui fonctionne.

[Intervenant 2] (2:26:21 - 2:27:37)

J'entends bien, encore une fois moi je viens avec mes questions, tu viens avec tes réponses et il n'y a pas de jugement de la réponse. Une parenthèse comme ça, Stéphane si t'arrives à faire monter Fanch parce qu'il en demande et je n'arrive pas à le faire monter donc soit tu y arrives, sinon si tu n'arrives pas à le faire monter, Fanch, je te conseille de quitter le space et de revenir pour qu'on puisse te refaire monter. Donc oui, pour revenir à notre discussion Fred j'entends bien, mais en fait mon interrogation c'est quoi ?

Parce que moi dans ma réflexion et dans mon modèle je veux volontairement je suis plutôt aussi je pense libéral mais je ne suis pas dupe et donc c'est la raison pour laquelle je veux que dans mon modèle que ce soit une chaîne d'information ou une chaîne de divertissement, parce qu'aujourd'hui justement une chaîne, tu l'as très bien dit Anouna quand il fait ses émissions, ce sont des émissions de divertissement mais qui ont un impact politique très important parce que la confusion entre l'information et le divertissement est aujourd'hui sur toutes les chaînes et donc je ne veux pas qu'il y ait une puissance économique par quelque moyen que ce soit, la publicité ou le financement direct que ces chaînes puissent être des outils de propagande ou des outils oligarchiques et donc c'est là où je posais la question de pourquoi faire une distinction entre l'attribution du cric aux chaînes d'information par rapport aux chaînes de divertissement, c'était voilà ma question initiale

[Intervenant 3] (2:27:39 - 2:27:57)

Pour compléter ce que tu dis ce qui est sûr c'est que tous les médias en France il y aura une charte on va dire il y aura des lois je ne sais pas comment vous appelez ça parce que moi je ne

suis pas juriste mais en gros tout voit-il qu'il faudra qu'ils soient encadrés, c'est à dire qu'aujourd'hui comment aujourd'hui on peut accepter le fait qu'aujourd'hui il y a des propriétaires de chaînes qui ne soient pas domiciliés en France

[Intervenant 2] (2:27:58 - 2:28:00)

Alors voilà et là tu anticipes pour ma troisième question

[Intervenant 3] (2:28:00 - 2:28:28)

ça c'est déjà un problème donc ça bien sûr après aujourd'hui des entreprises qui vivent de la commande publique ne devraient pas pouvoir être dans les médias donc il y a des choses effectivement dans les médias de façon très globale et notamment ceux qui ont accès à la télévision effectivement il y aura des questions à se poser mais là on n'aborde pas toutes les questions médiatiques on n'aborde pas la question de la formation et de la fabrication de l'opinion mais effectivement c'est des questions je parlais des instituts de sondage tout à l'heure ça en fait partie des instituts de sondage aujourd'hui on sait comment ça fonctionne, on sait qui les finance

[Intervenant 2] (2:28:28 - 2:28:29)

ça doit être interdit, on était d'accord sur ça

[Intervenant 3] (2:28:29 - 2:28:31)

et donc les médias effectivement

[Intervenant 2] (2:28:33 - 2:29:58)

les instituts de sondage devraient être interdits dans l'utilisation de sondages diffusés à la population c'est à dire qu'une entreprise utilise les sondages pour ses besoins économiques on est bien d'accord mais que les sondages soient diffusés à la population générale voilà enfin mais je pense que sur ça on était d'accord encore une fois j'en profite puisqu'il n'y a pas de mains levées donc de questions apparemment à poser je continue parce que tu viens d'aborder ma troisième question qui était sur le contrôle déontologique des médias on a cette fameuse charte de Munich mais qui concerne finalement le journalisme pas les médias de façon générale et donc on a aujourd'hui un CSA qui comme tu l'as exprimé est presque un outil politique de censure pour faire très simple et je vais faire une petite parenthèse on sait très bien pourquoi C8 a été censuré par l'ARCOM c'est pas véritablement pour un manque déontologique c'est surtout parce que finalement c'est un outil politique qui sert la vision politique de Bolloré qui on le sait est moins macroniste que d'autres chaînes, moins néolibérales voilà donc la question se pose dans ton modèle, et encore fois j'y suis très intéressé parce qu'il fait partie de ma vision personnelle, d'un modèle de démocratie directe et réelle la question se pose du contrôle déontologique de l'ensemble des médias pas seulement ceux d'informations et donc j'aimerais savoir si toi tu avais justement travaillé sur cette question

[Intervenant 3] (2:29:58 - 2:30:05)

on a pas réfléchi sur cette question c'est une question qu'on se pose mais on a pas réfléchi

[Intervenant 2] (2:30:06 - 2:31:49)

ok, merci encore fois le but c'est vraiment d'échanger c'est qu'on s'enrichisse les uns les autres c'est un point qui est à mon avis très important et puis dernière question te concernant et après je te lâche c'est dans ce que tu as décrit tu parles de trois chèques trois criques que chaque citoyen peut utiliser alors moi dans mon modèle je n'utilise pas une quantité de financement je suis plus pour la notion en quelque sorte je suis plus proportionnel que sur le nombre de sièges parce que dans ton modèle tu dis il y a trois chèques mais si la personne est intéressée par 4, 5, 6, 7 médias il va devoir faire un choix de financement de ces médias si aujourd'hui on a des

outils de mesure d'audience si finalement c'est une diffusion généralisée des médias qui répondent à cette charte déontologique des médias qui fait qu'on va pouvoir mesurer l'intérêt de la population pour l'ensemble de ces médias la répartition de l'ensemble de ces médias et qu'on a plus trois chèques à partager mais que c'est un financement qui est défini par la part d'audience réelle de médias totalement au lieu d'avoir aujourd'hui en gros on a 22 chaînes un truc comme ça 22 ou 24 chaînes sur la TNT générale qui de mon point de vue est très bien déjà par rapport à les 3 chaînes historiques puis les 6 chaînes suivantes mais dans ton modèle où tu n'as que 3 chèques tu limites la capacité individuelle de financer les médias que nous considérons tous individuellement comme étant d'utilité publique

[Intervenant 3] (2:31:50 - 2:31:57)

alors petite précision quand on dit les médias pour nous c'est presse journaux, médias, chaînes Youtube etc c'est au sens large oui oui

[Intervenant 2] (2:31:58 - 2:31:58)

après

[Intervenant 3] (2:32:00 - 2:32:34)

quand c'est 3 chèques 3 chèques c'est pour simplifier les choses pour la compréhension après demain on pourrait très bien dire vous disposez d'un chèque de 150 euros par foyer ou 75 euros par citoyen on pourrait pondérer comme ça l'inconvénient d'avoir une démarche comme vous dites basée sur on va dire l'audimat pour faire simple ça castre le lancement de nouveaux journaux parce qu'en fait il faut que les nouveaux journaux se fassent et après une fois qu'il est créé on analyse son résultat son tirage et son audimat

[Intervenant 2] (2:32:36 - 2:33:34)

je vais éviter les ping-pong après j'ai une dernière question qui sera adressée à Stéphane mais en fait quand tu parles d'un nouveau média qui vient de se créer le fait qu'on l'alimente par un chèque ou qu'il soit alimenté par un audimat de toute façon ne va dépendre que de son audimat, c'est à dire que tu ne peux pas donner un chèque à un média dont tu n'apportes pas un audimat parce que sinon tu ne le connaîtrais pas pour faire très simple, tu prends tous les médias aujourd'hui qui émergent sur Youtube par exemple que ce soit les chaînes d'Alexis Poulin TVL, tous ces médias là ont commencé par 100, 500, 1000 2000, 5000 auditeurs et forcément à partir du moment où ils font quelque chose qui intéresse les auditeurs il accroisse sa capacité à solliciter du financement, aujourd'hui par les plateformes de financement on les connaît tous, Tipeee et autres ce serait la même chose si c'était un financement organisé par l'État direct citoyen

[Intervenant 3] (2:33:36 - 2:33:44)

Oui, alors le principe est le même dans le détail après, comment on mesurait un audimat sur une chaîne Youtube avec des fermes à village

[Intervenant 2] (2:33:47 - 2:34:25)

techniquement Très bien, je t'écoute La réponse est très simple, c'est que si on a une charte déontologique des médias à partir du moment où un média se crée il suffit qu'il accepte de signer cette charte déontologique des médias pour pouvoir la diffuser sur l'ensemble des téléphones, l'ensemble des box et à partir du moment où il respecte cette charte déontologique des médias, il est diffusé à chacun et donc il est enregistré dans la télémétrie de l'audience et à partir de là il entre dans le panel des médias qui sont éligibles à ton fameux crit, mais qui serait non plus une redevance personnelle distribuée, mais une redevance collective partagée par rapport au taux d'audience, par rapport au pourcentage

[Intervenant 3] (2:34:25 - 2:34:27)

Il faudrait avoir des gardes fous sur la mesure

[Intervenant 2] (2:34:28 - 2:34:29)

Non, bien sûr, évidemment

[Intervenant 3] (2:34:29 - 2:34:45)

Après, tu enlèves le geste citoyen de dire j'ai 150 euros, j'en vends-t-il 20 ici, 30 ici, 40 ici voilà, tu perds le geste citoyen de la votation par l'argent, du vote par l'argent Effectivement, on pourrait aujourd'hui enfin moi je pense que c'est quand même un sujet à fraude, mais pourquoi pas

[Intervenant 2] (2:34:47 - 2:34:48)

C'est une réflexion à prolonger

[Intervenant 3] (2:34:48 - 2:34:49)

Oui, c'est une réflexion à prolonger

[Intervenant 2] (2:34:49 - 2:35:27)

Les quatre questions qui me sont venues de ton interlocuteur Très bien, je te remercie pour ces questions Je t'en prie, et merci de tes réponses surtout et donc je vais terminer avec une question à Stéphane, même si lui et moi on échange un petit peu et qu'on a déjà eu l'occasion de discuter d'un mal de choses, il y a un point que tu as abordé Stéphane, qui m'intéresse énormément ce sont les sociétés privées financées par l'État Alors, je vais me permettre de te redonner la parole de suite parce que j'aimerais que tu puisses préciser ça a été assez court dans ton intervention cette partie-là, j'aimerais que tu puisses la développer parce que j'avais je pense quelques questions mais qui découlent des précisions que tu pourrais apporter sur ces fameuses sociétés privées financées par l'État

[Intervenant 1] (2:35:28 - 2:44:55)

Bon d'accord, je vais te répondre puis après on va doucement clôturer parce qu'on avait dit qu'on ne dépassait pas les trois heures et que demain matin tout le monde travaille de bonheur en tout cas je pense et je l'espère pour tous je voudrais juste rebondir très vite 30 secondes sur ce que tu as dit et sur la réponse de Fred la gestion et le contrôle entre guillemets des médias et de l'audiométrie nous oblige à réfléchir et à changer parfois d'angle d'attaque. Aujourd'hui les médias, s'ils sont dirigés et financés avec des intérêts privés particuliers à des visées politiques c'est contre ça a priori que nous luttons tous sont aussi encadrés par des lois et ces lois sont pour la plupart des vrais problèmes à la liberté d'expression je le citerai sans rentrer en détail mais au moins avec un adjectif généraliste toutes ces lois de mémoriels qui sont un véritable problème et toutes ces lois que j'appelle préventives à la minority report où aujourd'hui on est capable de condamner des gens sur des faits ou des propos qui n'ont pas tenu et toutes ces encadrements très larges au niveau juridique sur les incitations à la haine etc. Je sais que les juristes ne sont pas du tout d'accord avec mes propos mais il y a quand même une volonté et on le voit bien d'ailleurs dans les directives de l'Union Européenne, la direction qui a pris des gens comme Eudo Breton quand il était encore aux affaires il y a quelques semaines on voit bien la tendance depuis des années sur cet état qui se resserre par le biais de la législation et qui par effet de rebonds ou parce qu'ils sont directement visés vont toucher une forme de liberté d'expression de la prêche écrite, audiovisuelle, les réseaux sociaux la presse numérique et puis aussi je pense qu'il faudrait instaurer assez rapidement parce que ça techniquement on est capable de faire des outils d'audiométrie qui soient, si tant est que c'est un critère éventuel à l'obtention de subventions ou autre ou à l'adhésion par le citoyen comme le propose Fred dans sa capacité à pouvoir financer il faudrait arrêter par exemple

que les audiométries de vue ne soient pas sur la durée aujourd'hui dans les algorithmes de Youtube je pense que c'est la même chose aussi pour X, il suffit que quelqu'un clique une fois et puis ça fait en vue oui mais quelle est la différence entre quelqu'un qui a cliqué, qui a écouté 30 secondes ou qui a cliqué juste pour faire ou par erreur ou comme disait Fred, ces fermes à clics qui sont là juste pour augmenter les directions des algorithmes et en fin de compte biaiser la reconnaissance que peut avoir un média, donc là aussi c'est difficile je prends l'exemple du space que l'on a fait, le premier space avec tous nos défauts et même avec notre bonne volonté moi je suis très surpris aujourd'hui avec les rediffusions on aurait fait 1500 écoutes, je serais très étonné s'il y avait 1500 personnes qui ont pris 3 heures à nous écouter comme je suis très étonné parfois des statistiques que je vois donc je voulais juste parler de ça parce que ça nécessiterait quand on fera un space dédié au projet de Fred et de son CRIC puisqu'on va en faire un comme on fera un space dédié au travail de France Bordeaux et de la France Constituante on se rendra compte qu'il y a vraiment des problématiques à la fois sur la législation et sur les façons de pouvoir mesurer les audiences et donc donner plus ou moins de crédit à des médias. Pour répondre alors là ça va être compliqué pour moi de faire court mais je vais essayer je suis issu du monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat et je suis depuis j'ai 60 berges depuis 40 ans que je suis dans le commerce à tout niveau de responsabilité, je suis effaré par la façon dont on travaille à la fois les biens comptables à la fois la politique commerciale et à la fois la finalité de ce qu'est une entreprise j'ai la faiblesse de croire que quand j'étais encore à la tête d'entreprise où j'avais plus ou moins 100 à 150 personnes j'essayais d'être un patron, c'est ce que j'appelle un patron citoyen, c'est à dire un patron qui essaye de s'implanter dans un tissu économique local, de faire en sorte que ses salariés soient entre guillemets épanouis, tant qu'on peut l'être dans le travail je fais partie de ceux qui pensent que le travail est quelque chose d'important ça peut être un facteur d'épanouissement mais malheureusement c'est pas souvent le cas et donc j'ai toujours été très surpris de cette recherche de productivité incessante qui va forcément vers un presse-citron des salariés de cette propension à ce qu'une entreprise n'ait pas une forme de déautologie au sein de son rôle au plein milieu de la société puisqu'elle est productrice entre guillemets de richesse et que cette richesse malheureusement va surtout à quelques-uns alors c'est pas des propos communistes, encore une fois je suis pas dans cette démarche là mais je me rends compte d'une chose c'est que les dérives de nos sociétés depuis des décennies sont liées à un espèce de décalage complet entre la financiarisation et la production je me souviens à quelques années je vais vous donner un exemple très précis il y avait une société que tout le monde connaît qui est la société Michelin qui était une société qui fabriquait des pneus, le Big Bang Michelin est même devenu international dans un film et cette société pendant des décennies est passée de 3 ou 4 générations je me souviens pas bien et elle n'a jamais voulu rentrer dans la bourse et se transformer avec des actionnaires et puis malheureusement à un moment donné la mère est arrivée dans un des héritiers qui lui a voulu absolument capitaliser son entreprise et est arrivé ce qui était arrivé c'est à dire que petit à petit cette entreprise a perdu son âme s'est déconnectée du terrain et a perdu sa capacité à s'insérer dans le tissu économique et a fini par délocaliser et a servi les intérêts financiers de quelques personnes qui étaient au sein du conseil de l'entreprise et qui se renuméraient grâce à moi à coup de jetons de présence pour la plupart du temps d'ailleurs ils n'étaient même pas présents dans les comités d'administration bref, mon objectif dans le modèle de société que j'envisage c'est pas de tuer la finance, à la limite je m'en fiche c'est de ne pas s'en occuper du tout d'annoncer le meilleur de sa belle mort on va pas rentrer dans un débat économique sur le quantitative easing etc mais que les sociétés de production qui existent dans le nouveau modèle soient des sociétés de production exclusivement, c'est à dire que dans leur statut ce ne sont pas des SAS je sais pas si vous avez remarqué parce que même le juridique commercial a évolué avant il y avait des sociétés à responsabilité limitée déjà on se posait la question pourquoi la responsabilité devrait être limitée alors que vous avez une entreprise, non vous êtes responsable le patron a encore une fois un rôle social à jouer donc déjà là c'était un peu surprenant mais pourquoi pas et puis

après on a eu les SAS donc les sociétés à actions simplifiées pour ceux qui font un peu de droit ou même ceux qui ne font pas de droit mais qui font du commerce ont bien compris où nous allons vous avez bien compris que aujourd'hui on gagne de l'argent sans être productif et que ceux qui sont les plus riches sont les plus riches par capitalisation et par action et abouvé par un système qui ingère de la monnaie auprès d'organismes et de sociétés comme on dit excusez pour mon accent déplorable donc la société citoyenne d'options responsables c'est une société qui n'a pas d'actionnaire qui fait de la production de tout type, encore une fois ça peut être de la production intellectuelle comme produire des haricots verts ou de l'industrie lourde mais c'est une société de production responsable qui répondrait à des critères qui seraient encore à définir c'est juste une orientation et qui elle serait financée par la banque nationale d'état et non pas par alors là on ne va pas faire un débat sur la monnaie mais que ce serait ces sociétés là qui nous permettraient à notre compte de mettre en place une sorte de plan Marshall une rediminisation totale puisqu'il faut tout refaire aujourd'hui on est à 9% du PIB en ce qui concerne l'industrie en France donc on a bien compris, le Covid nous a montré qu'on ne savait même plus faire du Doliprane donc bref excusez-moi j'étais très long mais il fallait, on pourra en reparler mais c'est ça aussi, ces citoyens de production c'est des sociétés dont les patrons sont des citoyens s'occupent de leur pays sans être fermés vers l'étranger des relations internationales il ne s'agit pas de se renfermer ça passe forcément par d'autres choses je ne peux pas développer parce que ce serait trop long et qu'il est temps de clôturer

[Intervenant 2] (2:44:56 - 2:46:00)

oui parce que après encore une fois on le sait toi et moi notre objectif c'est entre 2 et 3 heures on est là pile poil à 3 heures mon objectif c'était pas forcément de remondir sur ce que tu as dit mais encore une fois par mon passé je sais que parfois il est nécessaire de poser des questions pour que les choses puissent être développées et c'était mon intérêt je voulais justement que tu développes un petit peu cette idée là je pense qu'on aura l'occasion d'en rediscuter quand tu présenteras tout seul ton modèle sur un espace dédié à ton modèle parce que c'est quelque chose que je trouve intéressant parce qu'il est entre 2 postulats économiques d'entreprise et donc je souhaitais d'ores et déjà parce que je l'ai noté avoir quelques précisions mais c'est aussi pour préparer je ne te le cache pas le space où tu auras le temps de développer ta vision et sur lequel j'aurai très certainement des questions sur cet élément là qui personnellement parce que c'est quelque chose auquel moi je n'avais pas pensé je pense qu'il y a beaucoup de choses à questionner et à pousser dans cette réflexion

[Intervenant 1] (2:46:00 - 2:46:53)

c'est un monsieur loyal très performant décidément on va peut-être clôturer ce space juste avant de clôturer vous remercier vous présentez toutes mes excuses pour ce problème de matériel qui a fait qu'on a pris du retard à l'allumage je pense que la prochaine fois ça ne se reproduira pas puisque je vais changer de support informatique pour essayer de répondre aux exigences de X je voulais juste vous informer que comme il était prévu initialement nous allons donc changer un tout petit peu le format c'est à partir que la semaine prochaine pour le X3 on va après avoir présenté les modèles se poser la question toute bête et toute simple comment fait-on donc on va commencer par entrer dans le détail et puis comme on n'est jamais mieux servi par soi-même ça va être débilocratique de vous parler de la démo des démos pardon poci ou poti je ne sais pas comment tu prononces exactement poci

[Intervenant 2] (2:46:53 - 2:46:57)

on va l'utiliser comme la démocratie cise la fin de sa nominale

[Intervenant 1] (2:46:57 - 2:50:50)

d'accord ok donc du coup les règles entre guillemets changeront un petit peu par les règles de convenance parce que de toute façon j'ai l'impression que même si elles ont besoin d'être dites

nous sommes entre gens de bonne volonté donc il n'y a pas trop de problèmes le format des prochains Space ce sera un petit peu la tendance et la direction même si ça risque d'évoluer donc on présentera le modèle dans les 15 premières minutes, 20 minutes s'il le faut puis après on rebondira avec des questions on va essayer cette fois-ci d'être un petit peu plus bref, on ne s'interdit pas de commencer plus tôt parce que ça m'ennuie un petit peu on a des espèces qui se chevauchent qui rentrent en compétition entre guillemets encore une fois avec d'autres personnes que je respecte beaucoup qui font des Space et du coup les audiences se divisent même s'il y a les différés ou les replays et les enregistrements qui permettent de pouvoir tout écouter mais c'est un petit peu dommage on a bien vu par exemple que ce soir on se trouvait pas nombreux puis à un moment il y avait 6 Space en même temps et il n'y en avait pas qui dépassaient les 20 en tout cas d'après les mesures que l'on peut voir donc on ne s'interdit pas éventuellement peut-être de commencer plus tôt en tout cas le Space de mardi prochain commencera à 21h on va essayer de faire 2h à mon avis on n'y arrivera pas comme d'habitude mais au moins à minuit on se donne l'objectif de pouvoir se quitter et puis vous serez informés mais déjà on a booké tout le mois d'octobre on commence la programmation de novembre et puis peut-être aussi ce qui serait intéressant pour éviter l'entre-soi c'est par la suite à la fois tout en ayant comme objectif d'acter d'inviter des contradicteurs des gens qui pensent pas du tout du tout du tout comme nous ce serait intéressant ou peut-être d'autres leaders dont le pignon sourix entre guillemets là aussi, des organisateurs de Space, non pas pour capter leur audience mais parce qu'il y a des gens très intéressants que j'écoute de façon régulière et qui ont une vision du monde qui mérite d'être entendue et que ce serait intéressant qu'ils puissent exprimer leur vision du monde à travers la nôtre et d'autre chose on essaiera aussi de rebondir sur l'actualité, alors pas pour faire une énième analyse parce que là il y a tout ce qu'il faut du match de football à la dernière secerie en passant malheureusement par des actualités terribles et terrifiantes que l'on vit en ce moment entre l'Israël le Liban, l'Ukraine et la Russie et tant d'autres conflits à travers le monde mais on essaiera de rebondir sur l'actualité en se donnant l'obligation de nous regarder à travers notre prisme de démocrate direct et de se dire, tiens, en démocratie directe, est-ce que ce que nous vivons aujourd'hui serait-il encore possible que ça puisse se faire et comment nous, en tant que démocrate direct on peut analyser à l'aune de nos petits savoirs et de nos recherches l'actualité d'aujourd'hui. Voilà, excusez-moi j'étais encore un petit peu long mais il fallait préciser tout ça merci à tous pour votre attention et pour votre patience. Passez une bonne nuit, courage à tous ceux qui se lèvent demain matin et encore une fois merci.

Ah, tiens, je vois qu'il y a Lilou, je lui passe le bonjour, voilà, par exemple et il y a aussi Fabila, tiens c'est très intéressant, à moins que c'est la persistance de mon support qui me les font voir puisque je constate que des fois je vois des mains levées qui n'y sont plus. Voilà le type même de personnes que j'aimerais beaucoup inviter, encore une fois, non pas pour capter leur auditoire, c'est pas le propos, mais pour avoir une vision intérieure et en plus c'est des femmes qui ont un entonnement de notre milieu. Voilà, je vous souhaite à tous une bonne nuit et je vous remercie encore, merci beaucoup à les bureaucraties pour le travail incroyable et cette capacité et cette mobilité intellectuelle qui me permet de me décharger de quelque chose de toute façon que je n'aurais pas pu faire.

Je te laisse la main pour dire au revoir. Bonne soirée à tous.

[Intervenant 2] (2:50:51 - 2:52:16)

Ça va être très rapide, alors on discutera ensemble de ton analyse sur les juxtapositions des différents spaces. J'ai une lecture peut-être parce que j'ai un peu d'antéorité sur les spaces qui sont différentes de toi, mais on en parlera en privé, ça n'a pas grand intérêt. Ensuite je voulais surtout remercier les intervenants qui étaient là ce soir, de s'être prêtés au jeu, effectivement de présenter leurs modèles.

Je suis impatient je vous cache pas, de pouvoir tous les trois, puisque vous êtes le trois maintenant Franche, Fred et Stéphane être présents sur vos espaces dédiés, en quelque sorte, parce que j'ai quelques questions, mais le jeu du code c'est d'être animateur avant d'être intervenant donc j'ai essayé de sympathiser le plus de questions possibles, mais j'aurais encore d'autres questions à vous poser, donc je vous invite tous à vous abonner à Stéphane pour pouvoir suivre ces prochains espaces qui seront du coup dédiés vos modèles, un modèle par par space et puis je vous remercie encore une fois, comme expliquait Stéphane, de votre courtoisie et de votre, comment dire, de votre vision démocrate et de votre implication à l'amélioration de notre société. Merci à Stéphane pour l'organisation de ces espaces, et donc moi je vous dis du coup la semaine prochaine, je vais essayer ce coup-ci parce que généralement je suis quelqu'un plutôt qui aime l'impro, mais pour la semaine prochaine parce que je sais que je vais devoir présenter un petit peu mon modèle, je vais essayer de travailler et d'être un petit peu plus organisé que je ne peux l'être à l'habitude. Merci à tous, et puis continuons la réflexion sur la démocratie directe.

Merci.

[Intervenant 1] (2:52:18 - 2:52:18)

Bonsoir.

[Intervenant 2] (2:52:19 - 2:52:20)

Bonsoir.